



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet D'établissement EAM Les REAUX 2025-2029



■ **APAJH-Yvelines**

11 rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	EAM Les Réaux
Adresse de la structure	2 rue Simone de Beauvoir 78990 ELANCOURT
Coordonnées téléphonique	01.30.62.76.76
Adresse électronique	Foyer-des-reaux@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Mme Blandine PIERENS
Type de structure	EAM
Capacité et modalités d'accueil	40 places avec 3 modalités d'accueil: <ul style="list-style-type: none">- 29 places d'internat sur le foyer,- 6 places en Appartements extérieurs (antenne appartements),- 5 places d'accueil de semi-internat.
Numéro FINESS	780824967
Date de creation	Arrêté du 26/12/1990
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté N° 2024 – 115 du 09 /04/2024 portant autorisation d'extension de capacité de 33 à 40 places de l'EAM les Réaux.

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le **26 Mars 2025**

Projet approuvé le **29 avril 2025** par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

1	<i>Identité</i>	6
1.1	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	6
1.2	Projet associatif et histoire de l'APAJH Yvelines	6
1.2.1	La lettre du Président	6
1.2.2	Les valeurs de l'APAJH Yvelines	7
1.2.3	Une dynamique de projet et des perspectives	7
1.3	Organisation associative	8
1.3.1	Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	8
1.3.2	Siège	9
1.3.3	CPOM	9
1.3.4	Missions et objectifs d'une Association en mouvement	10
1.4	Présentation générale de l'établissement ou du service	11
1.4.1	Historique de l'établissement ou du service	11
1.4.2	La situation géographique	12
2	<i>Missions, besoins, objectifs et prestations</i>	13
2.1	Les missions légales et réglementaires de la structure	13
2.1.1	En référence aux textes de références et réglementaires	13
2.1.2	Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	14
2.2	Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	15
2.2.1	Les caractéristiques des personnes accompagnées	15
2.2.2	L'évolution du public accompagné	17
2.2.3	Les besoins des personnes accompagnées	18
2.3	Les objectifs d'accompagnement	19
2.4	Les prestations	22
2.5	Partenariats, stratégie d'ouverture	23
2.6	Modalités d'évaluation du projet d'établissement ou de service	36
3	<i>Modalités de l'accompagnement et de coordination du parcours</i>	37
3.1	Accueil et l'admission	37
3.2	Personnalisation de l'accompagnement et coordination des parcours	39
3.3	Modularité et souplesse dans les modes d'accompagnement	41
3.4	Fins d'accompagnement	41
3.5	Expression et participation collectives des personnes accompagnées	42
3.6	Garantie des droits	43
4	<i>Pilotage et fonctions support</i>	45
4.1	Ressources humaines	45
4.1.1	Structure humaine et organisationnelle	45
4.1.2	Gestion des ressources humaines	49
4.2	Démarche qualité et sécurité	50
4.2.1	Politique d'amélioration continue de l'Association	50
4.2.2	Politique d'amélioration continue de l'établissement	50
4.2.3	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	51
4.2.4	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	51
4.2.5	La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.	52
4.2.6	La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'établissement/service	53

PROJET D'ETABLISSEMENT

4.3	Fonctions logistiques	54
4.4	Gestion des données des personnes accompagnées	56
5	<i>Perspectives à 5 ans</i>	57

Introduction par la Direction

Ce projet d'établissement, outre le fait de répondre aux dispositions de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des familles institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, est un document qui formalise une démarche de réflexion participative et prospective au sein l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « Les Réaux » visant entre autres :

- La confortation et le renforcement des droits des usagers par l'amélioration de la qualité des prestations de service qui leur sont proposées.
- L'attestation de la prise en compte des besoins des résidents du Foyer et de leur évolution en y intégrant le concept de bientraitance mis en œuvre par l'Institution dans son ensemble.
- La facilitation de l'exercice professionnel du personnel en fédérant l'équipe pluridisciplinaire autour d'un projet de référence, partagé par tous, et donnant de la cohérence et du sens aux interventions de chacun.

Ce document, établi pour 5 ans est un des outils de la loi 2002-2 complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Le projet d'établissement comprend : l'histoire du Foyer « Les Réaux », son fondement juridique, ses missions, les besoins spécifiques du public accueilli et les modalités de l'accompagnement.

Ce projet est le fruit de réflexions et d'échanges des différents acteurs qui participent à la vie du foyer et à son organisation :

- L'équipe pluridisciplinaire lors de temps de travail en groupe, notamment sur des temps de réunions institutionnelles et lors du bilan annuel de juin. Les professionnels ont pu travailler sur les enquêtes de satisfaction, la bientraitance, la prévention et lutte contre la maltraitance, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, l'autodétermination, les valeurs associatives, les activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, le droit à la vie privée du résident.
- Un groupe de résident a participé à la réactualisation du Projet, en travaillant sur quelques thèmes choisis en amont, comme l'accompagnement au quotidien, les animations proposées, la bientraitance, l'autodétermination...
- Un groupe de cinq parents a réfléchi avec l'équipe de direction sur différents thèmes comme, l'accompagnement au quotidien, le besoin de développer les moyens de communication alternative, l'inscription des résidents dans la vie citoyenne, le développement du partenariat, l'expression et la participation des personnes accompagnées et les perspectives à cinq ans.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce projet d'établissement a été validé par l'APAH Yvelines et soumis pour avis au Conseil de la Vie Sociale, avant sa communication aux Services du Conseil Départemental des Yvelines et à la Délégation Territoriale Yvelines de l'Agence Régionale de Santé de l'Île France.

L'équipe et la direction espèrent que ce document vous éclairera sur les missions du foyer et tout ce que l'équipe met en place pour accompagner au mieux les résidents accueillis et concourir à leur bien-être et leur épanouissement.

Blandine PIERENS

1 IDENTITE

1.1 ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

L'APA JH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APA JH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APA JH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

1.2 PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APA JH YVELINES

1.2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APA JH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APA JH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APA JH Yvelines

1.2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

➤ **Citoyenneté :**

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

➤ **Engagements :**

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

➤ **Ouverture d'esprit et tolérance :**

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

➤ **Solidarité et responsabilité :**

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

1.2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education

PROJET D'ETABLISSEMENT

Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

1.3 ORGANISATION ASSOCIATIVE

1.3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines

Organigramme de l'association est en cours de réactualisation



1.3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).

1.3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

L'APAJH Yvelines en 2025 reste sous la contractualisation de ce CPOM de 3ème génération à la demande des Autorités de Contrôle et de Tarification. Un avenant triparti a été signé pour proroger ce CPOM jusqu'au 01/01/2026.

1.3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

- Inclure dans la société
 - L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
 - Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités**.
 - Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.
- Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne
 - L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
 - Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation**.
 - Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
 - Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).
 - Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.
- Consolider les actions antérieurement menées
 - L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
 - Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés**.
 - Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
 - Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
 - Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
 - Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.
- Promouvoir les partenariats et son ouverture
 - L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de

PROJET D'ETABLISSEMENT

ses démarches partenariales, à :

- Elle développe la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
 - Elle **participe aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
 - Elle **accroît sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
 - Elle **améliore sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
 - Elle porte une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Développer ses actions vers les besoins nouveaux
- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
 - Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
 - Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
 - Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
 - Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

1.4 PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

1.4.1 Historique de l'établissement ou du service

Le foyer a accueilli à partir de 1992, vingt-huit adultes gravement handicapés avec très peu d'autonomie motrice et des résidents dont le handicap dominant est la déficience intellectuelle grave ou les troubles du comportement.

A la fermeture du SAMSAD et du foyer de vie des Logements Eclatés de Maurepas au 1er juillet 2008, une antenne de cinq places en appartement a été annexée au foyer « Les Réaux » pour répondre aux besoins d'une partie des personnes qui résidaient dans cette structure. Le projet réservait cette offre de services à des résidents présentant un handicap lourd et ayant le souhait d'un hébergement en milieu ordinaire. Néanmoins, cette population s'est difficilement intégrée aux personnes polyhandicapées car leurs préoccupations sont différentes. Il est apparu nécessaire de faire évoluer ce projet en faveur d'une population dont le projet de vie s'articulera mieux avec la mission de l'établissement.

Compte tenu des besoins du département à l'époque et du savoir-faire de l'établissement, le projet de l'antenne appartements a été orienté au profit d'anciens travailleurs handicapés vieillissants dont les besoins médicaux justifient l'admission dans une structure médicalisée. L'expérience menée avec les premiers candidats est considérée comme une réussite car ces derniers ont, à la fois, des capacités relatives d'autonomie qui leur permettent de vivre en appartements, et en même temps, des besoins d'accompagnement et de soins parfaitement cohérents avec les activités de l'institution à l'époque où les Autorités ont demandé à l'APAJH Yvelines cette reprise d'activité.

Le nouvel arrêté N° 2024 – 115 du 09/04/2024, autorise le foyer Les Réaux à augmenter sa capacité et à

PROJET D'ETABLISSEMENT

proposer un autre mode d'accompagnement :

- Création de 2 places d'internat supplémentaires (1 place sur le foyer et 1 place en appartement extérieure, en créant une collocation sur un des appartements),
- Création d'un semi-internat en septembre 2025 pour 5 places avec possibilité d'accueil séquentiel.

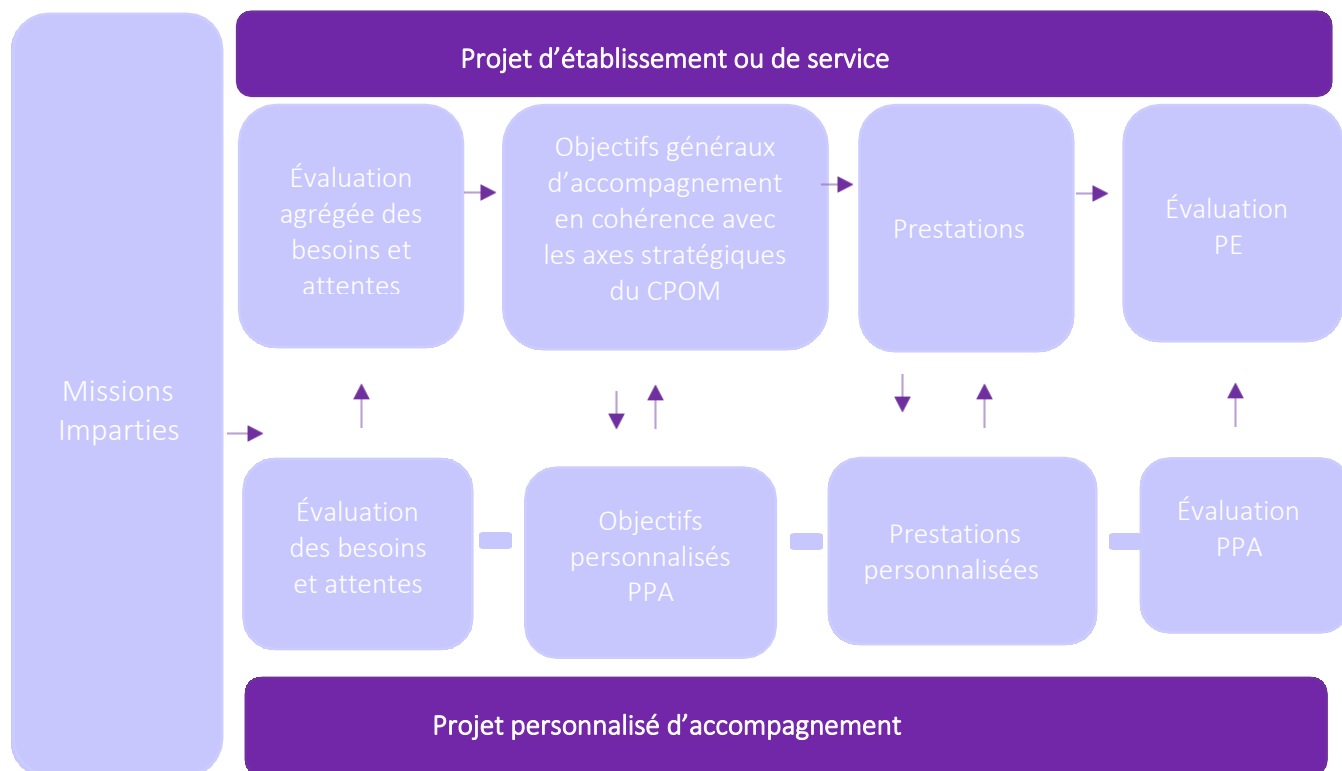
1.4.2 La situation géographique

Le foyer est situé dans un quartier résidentiel d'Elancourt, à 1 km du centre-ville et proche d'un petit centre commercial. La gare la plus proche (gare de la Verrière) se trouve à 3,7 km et des lignes de bus desservent le quartier des Réaux. De nombreux espaces verts sont présents proximité, notamment la Coulée verte et le lac des Réauxet permettent les balades. Des équipements sportifs et culturels, comme le gymnase Chastanier, le stade Pierre de Coubertin, la salle de l'Agora, le cinéma des 7 Mares, la salle de spectacle « Le Prisme » ... proposent une variété d'activités.

L'antenne appartement est située à Maurepas, sur le quartier « des Friches », à 2.5 km du foyer. Le centre commercial des « 7 mares » est accessible à pied, en à peine 10 min et propose les commodités de premières nécessités comme une supérette, la poste, un cinéma, une salle de spectacles, des banques, des coiffeurs, un tabac/presse et quelques magasins. Le quartier « des friches » est bien desservi par des lignes de bus permettant une plus grande autonomie (la gare de la Verrière, la zone commerciale de Pariwest...).

2 MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



2.1 LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

2.1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Textes majeurs :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie
- Code de l'Action sociale et des familles

Les missions du Foyer des Réaux sont définies par :

le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie énonce précisément à qui s'adresse le travail d'équipe, pourquoi et comment.

Pour qui ?

L'article D. 344-5-1 stipule : « Les dispositions de la présente section sont applicables aux maisons d'accueil spécialisées, aux foyers d'accueil médicalisé et aux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés mentionnés au 7° de l'article L. 312-1, lorsqu'ils accueillent ou accompagnent des personnes handicapées adultes mentionnées à l'article L. 344-1-1 ».

PROJET D'ETABLISSEMENT

Art. D. 344-5-1/1 :

Ces personnes présentent une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Art. D. 344-5-1/2 :

Cette situation résulte :

- D'un handicap grave à expression multiple, associant déficience motrice et déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
- D'une association de déficiences graves, avec un retard mental moyen sévère ou profond, entraînant une dépendance importante.
- D'une déficience intellectuelle, cognitive ou psychique sévère ou profonde, associée à d'autres troubles, dont des troubles du comportement qui perturbent gravement la socialisation et nécessite une surveillance constante.

Art. D. 344-5-2 :

Les personnes handicapées cumulent tout ou partie des besoins suivants :

- Besoin d'une aide :
 - Pour la plupart des activités relevant de l'entretien personnel et, le cas échéant, de la mobilité.
 - A la communication et à l'expression de leurs besoins et attentes
 - Pour tout ou partie des tâches et exigences générales et pour la relation avec autrui, notamment pour la prise de décision
- Besoin de soutien au développement et au maintien des acquisitions cognitives
- Besoin de soins de santé réguliers et d'accompagnement psychologique

Les besoins d'aide, de soutien ou de soins justifient un accompagnement médico-social soutenu.

Pourquoi ?

L'article D. 344-5-3 traite de la qualité et de la continuité de l'accompagnement. Les objectifs de travail poursuivis auprès des personnes en situation de handicap sont :

- Favoriser leurs relations aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement,
- Développer leurs potentialités,
- Maintenir leurs acquis et favoriser leurs apprentissages et leur autonomie,
- Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées,
- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique,
- Garantir l'intimité,
- Veiller au développement de leur vie affective et maintenir du lien avec leur famille ou leurs proches,
- Assurer un accompagnement médical coordonné,
- Privilégier l'accueil des personnes par petits groupes.

2.1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Les politiques publiques amènent le secteur Médico-social à être en perpétuelle évolution. La veille législative fait partie intégrante des missions des associations pour répondre aux évolutions du secteur.

Cette veille législative est assurée par les cadres du siège et les directeurs des ESMS, les Comités de Direction (CODIR) font régulièrement l'objet d'informations et/ou réflexion sur les derniers textes, décrets, plans... afin de les décliner au mieux au sein de nos structures.

Pour cela, les cadres du foyer devront être attentifs au cadre réglementaire suivant :

- Le volet autonomie du schéma d'organisation sociale et médicale : volet autonomie 2024-2028,
- Le 3^{ème} programme « santé mentale et psychiatrie » 2025-2023,

PROJET D'ETABLISSEMENT

- Nouvelle stratégie nationale maladies neurodégénératives 2024-2028, en attente de lancement par le gouvernement,
- 4^{ème} plan maladies rares (PNMR 4),
- Contrat territorial de santé mentales (CTSM) des Yvelines 2023-2026

Bien sûr, d'autres plans retiennent notre attention et l'Association reste attentive à toutes les évolutions du secteur.

2.2 LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

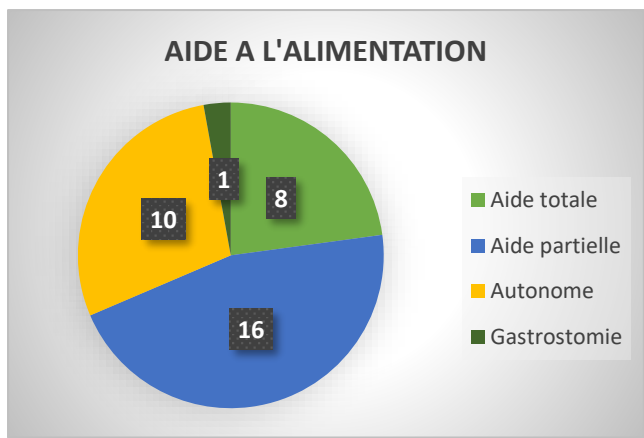
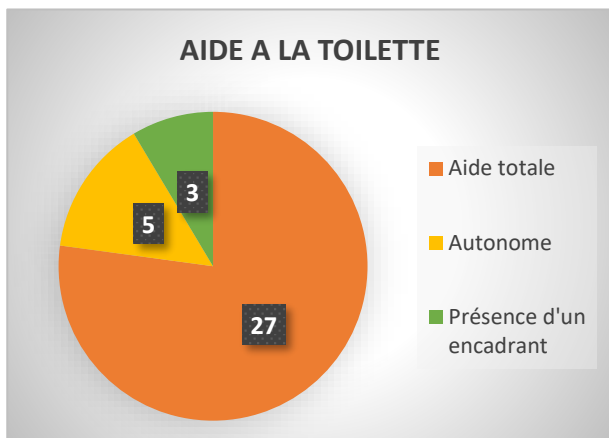
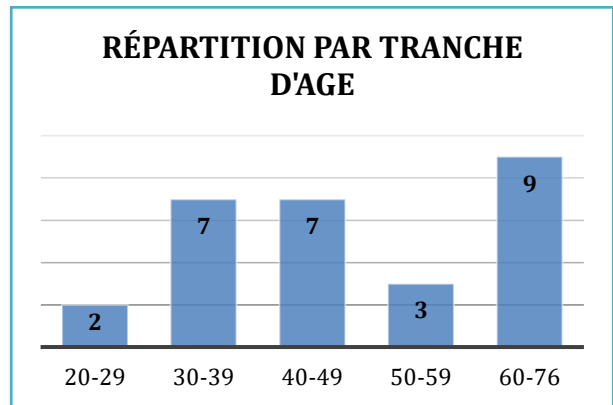
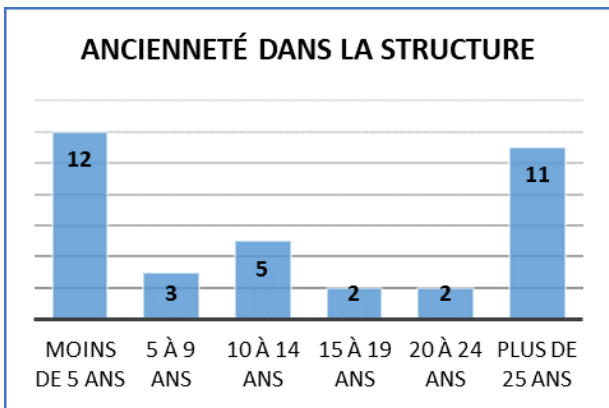
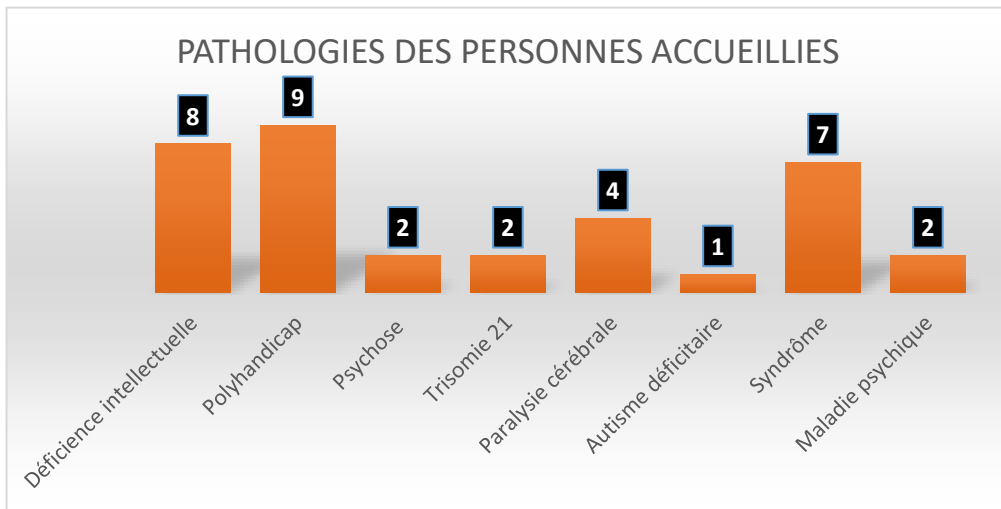
Le public accueilli au Foyer des Réaux présente essentiellement les pathologies suivantes :

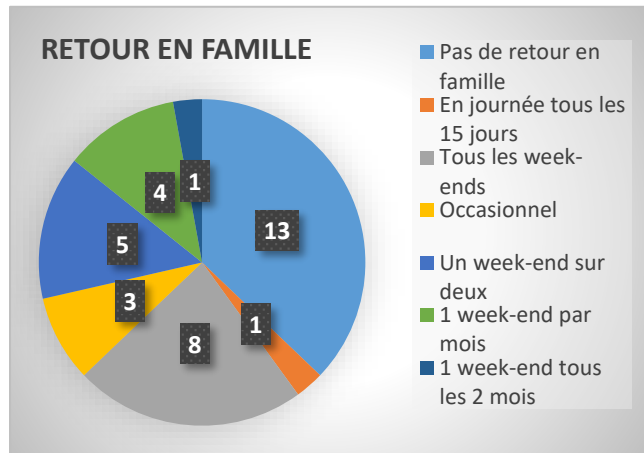
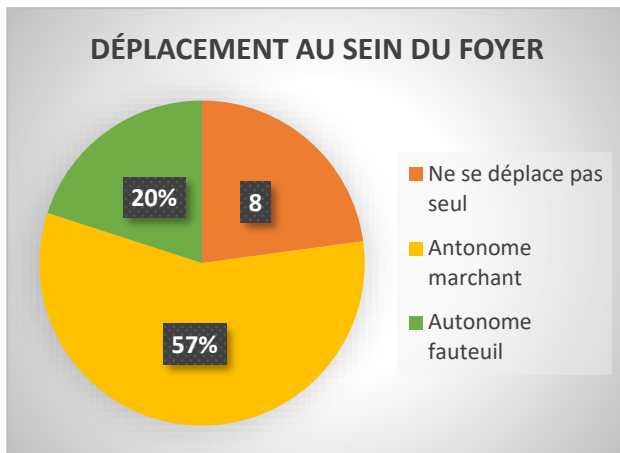
- Paralyse cérébrale (anciennement IMC ou IMOC)
- Déficience intellectuelle
- Polyhandicap
- Troubles psychiques
- Syndrome

Un rappel des définitions de ces pathologies permet un éclairage utile, à partager entre tous les acteurs du projet d'établissement.

- Paralyse cérébrale : C'est un terme général désignant des troubles permanents du développement du mouvement et de la posture, responsables de limitations d'activité, causés par des atteintes survenues lors du développement du cerveau chez le fœtus ou le nourrisson. Les troubles moteurs de la paralysie cérébrale sont souvent accompagnés de troubles sensoriels, perceptifs, cognitifs, de la parole, de la communication et du comportement, d'une épilepsie non équilibrée malgré le traitement et de problèmes musculo-squelettiques secondaires.
- Déficience intellectuelle : Il s'agit d'une incapacité caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et des limitations des habiletés adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques. L'atteinte motrice est moindre, ou liée au vieillissement ou à une pathologie intercurrente.
- Polyhandicap : Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice à une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation. Des troubles respiratoires, nutritionnels, des organes d'élimination et une fragilité cutanée sont souvent associés à ce handicap.
- Les troubles psychiques « peuvent conduire à des situations de handicap psychique, soit du fait de la sévérité des symptômes, de leur persistance, de la fréquence des crises ou des hospitalisations, soit de l'association avec des troubles cognitifs ou des troubles physiques associés. Parmi ces pathologies, habituellement ou fréquemment à l'origine de situations de handicap, les troubles suivants peuvent être cités de manière non exhaustive : troubles schizophréniques, troubles bipolaires, troubles dépressifs sévères ou persistants associés ou non à des phobies sociales, formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs, formes sévères de troubles anxieux, troubles graves et caractérisés de la personnalité » (Extrait dossier technique CNSA).
- Syndromes : ensemble de signes, de symptômes, de modifications morphologiques, fonctionnelles ou biochimiques de l'organisme, d'apparence parfois disparate mais formant une entité reconnaissable qui, sans présager obligatoirement des causes de ces manifestations, permettent d'orienter le diagnostic.

Les données pour ces tableaux ci-dessous sont issues du rapport d'activité 2024 (photographie au 31/12/2024). Ils ne prennent en compte que les 35 résidents accompagnés en internat (foyer + antenne appartements). L'ouverture du semi-internat étant prévue pour septembre 2025.





2.2.2 L'évolution du public accompagné

La mise en place, depuis deux ans, d'un bilan pour chaque résident, avec les échelles du Vineland II, permet d'avoir une photographie de l'autonomie globale de chaque résident afin d'adapter au mieux l'accompagnement de ces derniers. Ce bilan peut être refait lorsqu'il y a une interrogation sur la perte d'autonomie, souvent due au vieillissement de la personne.

Evolution	Impacts	Indicateurs
Vieillesse des personnes accompagnées	Augmentation des besoins en matière de soins (aggravation des pathologies, fragilité, surinfections...)	Nombre de consultations faites par le médecin du foyer Nombres de consultations extérieures. Ecart du nombre de traitements d'une année sur l'autre
	Augmentation des besoins en matériel adapté	Augmentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) du budget soin. Augmentation des consultations à Garches (Médecin en rééducation fonctionnelle) Augmentation des contacts, appels téléphoniques, rendez-vous avec les prestataires extérieurs pour l'ergothérapeute
	Adaptation du rythme de vie pour les résidents les plus âgés (temps de sieste nécessaires, heures de coucher plus tôt, lever plus tardifs, petits déjeuners au lit plus nombreux...)	Augmentation des protocoles individuels
	Adaptation des activités et sorties en tenant compte de la fatigabilité des résident	Nombres d'activités de bien-être, nouvelles activités mises en place. Nombre des départs en week-ends et vacances. Ecart facturation des présences des résidents d'une année sur l'autre
Avancée en âge des familles des personnes accompagnées	Présence plus importante des résidents les week-ends et vacances	Planning des sorties week-end
	Sollicitation plus importante de l'assistante de service social pour les démarches administratives (aides au domicile, organisation des transports pour les retours en familles...)	Nombre des démarches effectuées par l'assistante de service sociale. Mesure des écarts sur plusieurs années

PROJET D'ETABLISSEMENT

	Mise en place d'aides pour les aidants familiaux	Nombre d'accompagnements de résidents au domicile, de visites organisées, nombre de repas pris par les familles sur le foyer
	Accentuation des besoins de soutien des familles (psychologique, matériel...)	Nombre de rendez-vous avec la psychologue, avec les éducateurs, l'ergothérapeute, la direction
	Mise en place ou basculement des mesures de protection juridique (relais pris par les frères et sœurs ou des tuteurs extérieurs à la place des parents)	Nombre de résidents bénéficiant d'une protection juridique. Ecart entre les mesures exercées par les parents et les tuteurs extérieurs
Admissions des personnes en situation de handicap plus jeunes (Amendement Creton, personnes en rupture de parcours...)	Mise en place d'activités plus « dynamiques » et trouver plus de partenaires proposant des activités sportives adaptées ou non	Nombre de nouveaux partenaires, en lien avec les activités sportives
	Travailler avec les résidents sur les relations intergénérationnelles afin que chacun accepte les différences de rythme de vie des camarades (fin 2024, le plus jeune résident était âgé de 19 ans et la plus âgée avaient 77 ans)	Nombre de réunions résidents. Nombre de groupes de paroles animé par la psychologue qui aborde le sujet « le bien vivre ensemble »
Admission de personnes en situation handicap présentant des pathologies différentes engendrant certains troubles du comportement	Proposer des formations plus adaptées à ces profils	Nombre de formations sur « les troubles du comportement »
	Mettre en place des protocoles adaptés à l'accompagnement	Les protocoles spécifiques mis en place
	Trouver un moyen pour pouvoir proposer des consultations avec un psychiatre : étudier la possibilité de télé-médecine	Consultations avec un médecin psychiatre mise en place

2.2.3 Les besoins des personnes accompagnées

La description des besoins ne peut être que spécifique à chaque structure car ce sont les besoins des personnes accueillies qui fondent le projet d'établissement.

SERAFIN-PH regroupe les nomenclatures des besoins et des prestations qui permettent de décrire, sur la base d'un langage commun, les besoins identifiés des personnes et les prestations réalisées en réponse à ces besoins → un tableau répertoriant tous les besoins identifiés des personnes accompagnées et les prestations proposées par le foyer Les Réaux est inséré dans les pages suivantes.

Les besoins en accompagnement pour les actes de la vie quotidienne sont assez importants pour les résidents du foyer qui ont majoritairement un niveau de dépendance important.

Le tableau ci-dessous illustre les accompagnements nécessaires à la vie quotidienne :

Actes de la vie quotidienne		Nombre de résidents concernés	
		Jour	Nuit
Lever et installation au coucher	Aide totale	16	0
	Aide partielle	6	0
Repas	Aide totale	10	0
	Aide partielle	11	0
Accès aux WC et/ou changes	Aide totale	19	17
	Aide partielle	3	0
Administration des traitements	-	29	0

PROJET D'ETABLISSEMENT

Habillage/déshabillage	Aide totale	17	0
	Aide partielle	7	0
Soutien psychosocial (communication, écoute, temps relationnels,...)	-	35	35
Utilisations d'aides techniques	-	16	13
Déplacements	Aide totale	8	4
	Aide partielle	7	2

2.3 LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Objectifs	Indicateurs
Accompagner les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne.	Nombre d'accompagnements à la toilette, aux repas, aux déplacements.
Associer les résidents et leur famille à l'élaboration et au suivi de leur Projet Personnalisé d'Accompagnement.	Nombre de résidents et de familles ayant participé à la réunion de préparation PPA.
Recueillir les attentes, les désirs, les suggestions des résidents et leurs avis.	<p>Nombre de résidents qui participent aux commissions repas et hôtellerie, aux CVS, au comité des fêtes à l'élaboration de documents loi 2002-2 ainsi qu'à l'organisation générale du foyer.</p> <p>Nombre de réunions organisées en présence des résidents leur permettant de donner leurs avis.</p> <p>Nombre d'enquêtes de satisfaction réalisées, analysées et communiquées</p> <p>Nombre de réunions « résidents » organisées.</p> <p>Nombre de résidents associés à la mise en place de séjours adaptés.</p>
Favoriser l'épanouissement des résidents au travers d'activités culturelles, de loisirs et sportives.	<p>Nombre d'activités et de sorties organisées sur l'année.</p> <p>Nombre de résidents participants à des activités culturelles et de loisirs</p> <p>Nombre de nouvelles activités mises en place.</p>
Aider les résidents à mieux vivre le vieillissement	<p>Nombre d'activités de bien-être mises en place (Snoezelen, balnéothérapie, ateliers massage, bains détente...).</p> <p>Nombre d'aides techniques mises en place pour compenser la baisse des capacités motrices (guidons de transferts, lèves- personnes, chaises douches...).</p>
Favoriser l'inscription des résidents dans la vie citoyenne.	<p>Nombre de résidents participant à des activités sur l'extérieur (atelier peinture, atelier poterie, club de musculation...).</p> <p>Nombre d'accompagnements organisés dans le cadre de l'exercice du culte.</p> <p>Nombre de participation aux manifestations organisées par</p>

PROJET D'ETABLISSEMENT

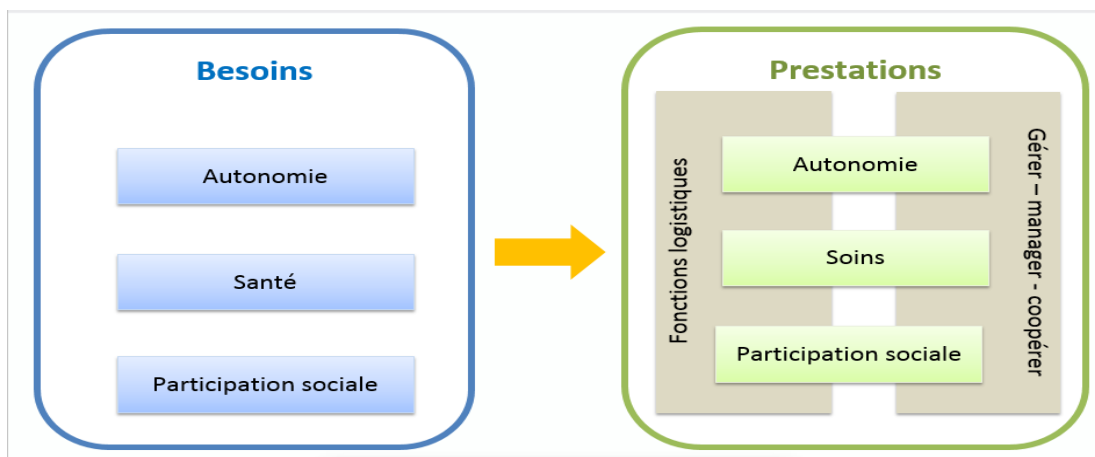
	<p>la commune.</p> <p>Nombre d'accompagnement pour voter lors d'élections.</p> <p>Nombre de participation à des activités citoyennes.</p>
Maintenir le lien familial.	<p>Nombre de départs en week-end et vacances</p> <p>Nombre d'accompagnements faits pour maintenir le lien avec les parents dans le cadre d'une hospitalisation, d'une rééducation, d'une impossibilité à se déplacer...</p> <p>Nombre de familles répondant aux invitations pour des moments festifs.</p> <p>Nombre de repas ou goûters familiaux organisés sur le foyer, pour les familles qui ne peuvent plus accueillir leur enfant au domicile.</p>

PROJET D'ETABLISSEMENT



2.4 LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



Les interventions des différents professionnels s’inscrivent fondamentalement dans le cadre des PPA des résidents. A ce titre, en fonction de l’activité visée, elles peuvent prendre l’une des deux formes suivantes : soit des interventions individuelles, soit des interventions collectives. De même, l’animation de ces activités peut être assurée par le professionnel le plus approprié, seul, ou simultanément par deux ou plusieurs professionnels formant l’équipe.

Chaque résident dispose d’un PPA. L’objectif étant de répondre aux attentes et besoins des personnes par la déclinaison des interventions des professionnels qui inscrivent les objectifs et moyens d’y parvenir. A des degrés différents, compte tenu de la personnalisation des projets, les trois blocs de la nomenclature SERAFIN-PH suivants sont pris en considération : les prestations en matière d’autonomie, de soins et de participation sociale.

L’accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :

Les aides-soignants et les aides-médecos-psychologiques assurent cet accompagnement. De 7h du matin jusqu’à 10h 30, dans chaque unité de vie, trois encadrants préparent et servent le petit déjeuner en fonction du réveil échelonné des résidents. Ils aident les résidents au lever, à leur installation et déplacement et pour ceux et celles qui en ont besoin, une aide à l’alimentation et l’hydratation est assurée. La distribution des médicaments prescrits est assurée par les aides-soignants, et à défaut par les AMP, ceci sous la supervision des Infirmiers Diplômés d’Etat (IDE). Les neuf ou dix résidents de chacune des unités de vie sont ensuite répartis en trois petits groupes (A, B et C) dont chacun des encadrants a la responsabilité. Les encadrants procèdent à leur toilette, change et habillage, pour les moins autonomes. Ces temps sont autant d’occasions à mettre à profit pour échanger avec les résidents et maintenir voire développer leurs capacités communicationnelles.

Le personnel paramédical (infirmiers, rééducateurs et psychologues) et les éducateurs sont amenés, à tour de rôle, à participer aux temps des repas avec les résidents. Ces temps sont précieux en termes d’observation et de régulation vis-à-vis des résidents et des encadrants.

Les activités socio-éducatives, sportives, culturelles et de loisirs :

La 2ème partie de la matinée est réservée aux propositions de balades aux résidents dans le quartier (sont privilégiés les résidents les plus dépendants dont les capacités limitent la diversité des activités), aux activités (jeux de société, activités manuelles) et aux rééducations. Chaque résident doit avoir un temps en duel avec un encadrant chaque matin, il s’agit d’un temps individuel ou l’encadrant propose une activité comme un temps de lecture/musique, de jeu de ballon, de jeux de société, d’apprentissage de l’utilisation d’une communication alternative...

Le déjeuner est organisé en 2 services (de 11h 30 à 12h 30 pour les résidents les plus dépendants, et de 12h 30 à 13h 30 pour les plus autonomes). Les encadrants prennent leur repas au 2ème service avec les résidents

PROJET D'ETABLISSEMENT

les plus autonomes (repas thérapeutiques).

Après un temps de sieste ou de changement de position pour ceux qui le désirent ou sur prescription médicale, des activités et sorties sont proposées et animées par les encadrants directs, les éducateurs ou des intervenants extérieurs.

Voir l'illustration de l'accompagnement des résidents au-dessus → Page 21, 3. Objectifs d'accompagnement

Des transferts sont également organisés par petits groupes plusieurs fois par an. Ils ont essentiellement vocation à découvrir un nouvel environnement et avec un objectif d'adaptation, de développement de l'autonomie et d'esprit d'entraide au sein d'un groupe. Ces transferts sont ensuite présentés aux résidents du foyer. Les résidents relatent les moments vécus lors de ces journées.

Le comité des fêtes a vu le jour en 2018. Cette instance est composée de représentants de professionnels, résidents et membres de la direction. Ce comité programme les moments festifs sur l'année, réfléchit à leur contenu et met en place l'organisation nécessaire. Cette instance dynamise beaucoup l'équipe et permet de rythmer l'année par des manifestations diverses.

Le projet de soin :

Chaque résident dispose d'un projet de soins individualisé faisant partie intégrante de son projet personnalisé global. Ce projet est révisé formellement à minima une fois par an. Il est également revu dès que l'état de santé du résident le nécessite (maladie particulière, amélioration ou dégradation de l'état de santé, suite d'hospitalisation ou fin de vie).

Le projet de soins précise les différentes rééducations nécessaires (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie...) et décline les moyens mis en place (Balnéo, snoezelen, Motomed, atelier remédiation cognitive, atelier peinture thérapeutique, les séances individuelles...).

Il existe, par ailleurs, des projets de soins plus généraux tels que la prévention de la grippe saisonnière par la vaccination, la gestion des canicules ou grands froids, des protocoles relatifs à la fièvre ou aux douleurs applicables par les équipes d'encadrement direct, en l'absence de médecin ou d'infirmières, le suivi gynécologique au foyer, la venue d'un médecin neurologue, d'un pédicure...

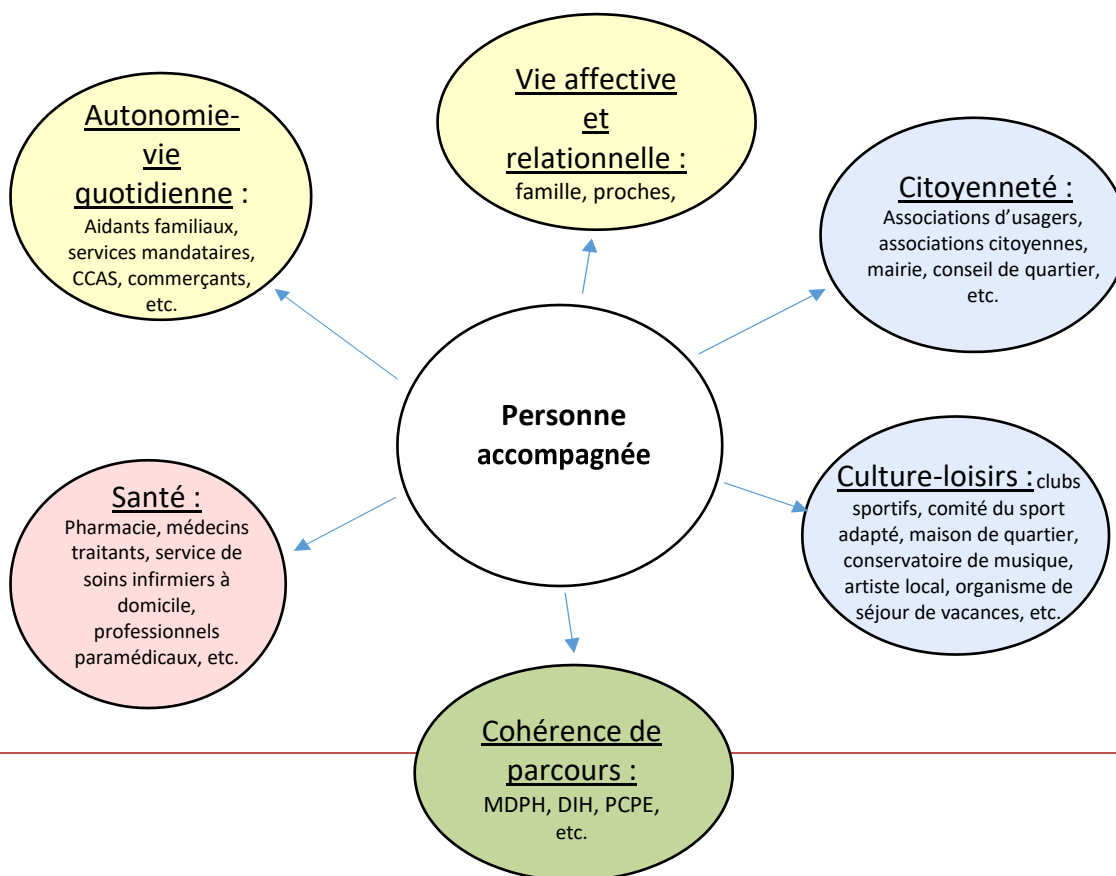
La cohérence entre les équipes d'encadrement direct et l'équipe paramédicale est essentielle car elle participe à la garantie de la bonne prise en soins des personnes accompagnées.

2.5 PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Partenaires	Nombre de conventions	Nombre de partenaires	Nouvelles conventions en 2024	Nouveaux partenaires en 2024
<u>MS gérontologie</u> UPHV Maule		1		
Hôpital de Garches Hôpital privé de l'ouest parisien Hôpital du Chesnay Institut Lejeune INICEA (HAD) Handi-gynéco Handiconsult CERSSY	1 1	1 1 1 1 1 1 1	Handi-gynéco	Handiconsult CERSSY
Kinésithérapeute Pédicure Neurologue Gynécologue Cabinet IDE libérales Médecin MPR IDE Hygiéniste	1 1	1 1 1	Pédicure IDE Hygiéniste	

PROJET D'ETABLISSEMENT

Dentiste réseau Rhapsodif		1		
Technicienne EEG en libéral		1		
<u>Social</u>				
CAF		1		
CPAM		1		
CCAS Maurepas		1		
CCAS Elancourt		1		
Mairie Elancourt		1		
Mairie Maurepas		1		
SODEXO	1 (convention cadre associative)			
Organismes tutélaires (ATY, UDAF, ATFPO, tuteurs indépendant))		10		2 (ATFPO)
<u>Institutionnels, Départementaux, interdépartementaux</u>				
PAT		1		
DIH		1		
<u>Médical (traitements/matériel adapté)</u>				
Pharmacie Addat-Piquet	1			
Nutri-Médical		1		
Isis-Médical		1		
CS Médical		1		
MEDIVIE (Julien Trabelsi)		1		
Laboratoire des pyramides	1			
<u>Activités/sorties/esthétique</u>				
Piscine Maurepas		1		
Bowling Maurepas		1		
Harmonie Animale	1			
Musique et Handicap	1			
APPOLO (boxe)	1			
CAPSAAA (Sport adapté)		1		
Mme BIGUENA bénévole	1			
Coiffeuse libérale		1		



PROJET D'ETABLISSEMENT

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

La direction est garante de toutes les prestations proposées et veille à leurs mises en œuvre. Elle impulse les nouveaux projets qui visent à améliorer les prestations proposées et à les diversifier selon les besoins et attentes des personnes. La direction organise le recrutement des professionnels qui assurent ces prestations mais il est à noter que certaines spécialités sont difficiles à recruter comme la kinésithérapie et l'ergothérapie.

Foyer des Réaux					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Suivi de la santé du résident, prescrire les traitements nécessaires et prescrire des examens complémentaires, si besoin. Accompagner la fin de vie si cela se présente.	Médecin généraliste salarié. Vacation de médecin Neurologue et médecin MPR. La direction en soutien pour l'accompagnement de fin de vie.	Convention en cours avec le Réseau REPY Convention en cours avec le médecin Neurologue et le médecin MPR	Nombre de consultations faites en interne par le médecin généraliste, le Neurologue et le médecin MPR. Nombre de consultations faites chez des spécialistes.
	2.1.1.2- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Soins quotidiens, consultations avec le médecin, vérification des piluliers, animation des réunions soins, parcours d'habilitation à l'aide à la prise médicamenteuse pour les aides-soignants et professionnels socio-éducatif, préparation des traitements, conseils aux AMP/Aides-soignants	Infirmières		Temps passé pour les soins, la vérification des piluliers, Traçabilité des traitements, les réunions soins.

PROJET D'ETABLISSEMENT

	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Animer des ateliers thérapeutiques collectifs (remédiation cognitive, groupes de parole), assurer un soutien psychologique par des entretiens individuels	Psychologue		Nombre de séances individuelles et nombre d'ateliers thérapeutiques animés. Nombre de résidents bénéficiant d'un suivi psychologique.
	2.1.1.4- Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Fourniture de produits pharmaceutiques et préparation des piluliers. Sécurisation de la prise du médicament	IDE pour recevoir et contrôler les piluliers	Pharmacie ADDA-PIQUET et MEDISSIMO Convention	Nombre d'erreurs dans les piluliers préparés/nombre de piluliers préparés Nombre de prescriptions
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Observation des moyens d'expression (verbale, gestuelle mimiques...), encourager les échanges verbaux et non verbaux, vérifier la vue et l'ouïe régulièrement.	Educateurs spécialisés, AMP, Aides-soignants, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, médecin, les membres de la direction		Nombre de prise en charge avec des objectifs de communication facilitée. Nombre de visites faites chez l'ophtalmologiste et chez le médecin ORL.

PROJET D'ETABLISSEMENT

<p>1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles</p>	<p>2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui</p>	<p>Ateliers sensoriels, groupes de parole, mise en place d'outil d'aide à la communication, de plannings individuels avec dessins, pictogrammes, photos...pour certains résidents.</p>	<p>Educateurs spécialisés, AMP, Aides-soignants, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue.</p>	<p>Plate-forme Nouvelles technologie à l'hôpital de Garches.</p>	<p>Nombre de résidents ayant un moyen de communication (pictogrammes, tablettes...). Nombre de plannings individuels avec outils de communication alternative</p>
<p>1.1.1.3-Besoins en matière de douleur</p>	<p>2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p>	<p>Travail autour de la douleur et de son expression (douleurs musculaires, articulaires, nerveuses...). Procédure douleurs et fièvre.</p>	<p>Médecin généraliste, infirmières, AMP, Aides-soignants..</p>		<p>Grille d'évaluation de la douleur. Plan de soins antidouleurs. Nombre d'hospitalisations avec douleurs pour origine.</p>
		<p>Activités de détente comme la balnéothérapie, la relaxation, les bains détente pour soulager les douleurs musculaires. Pose d'attelles si besoin Séances d'ostéopathie.</p>	<p>Psychomotricienne Ergothérapeute</p>	<p>Ostéopathe libérale Conventions</p>	<p>Nombre d'activités de détente. Nombres d'actes</p>

PROJET D'ETABLISSEMENT

<p>1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire</p>	<p>2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative</p>	<p>Visite annuelle chez un dentiste pour chaque résident Rappel aux équipes sur l'hygiène bucco-dentaires aide technique personnalisée (brosse à dents électrique, tige)</p>	<p>AMP/Aides-soignants Infirmières Direction pour les rappels en réunion</p>	<p>Dentiste Mignot Dentiste libéral</p>	<p>Nombre de visites chez le dentiste. Plans de soins bucco-dentaires dans le projet de soins individualisé</p>
<p>1.1.1.5-Besoins en matière de fonctions cardio- vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire</p>	<p>2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative</p>	<p>Accompagnement et suivi individualisé Caughassist (appareil pour les problèmes respiratoires). Kiné respiratoire Motomed (appareil pour travailler le cardio)</p>	<p>Infirmière pour le Motomed : Educateurs AMP/Aides-soignants</p>	<p>Kinésithérapeute en libéral (prestations pour Kiné respiratoire)</p>	<p>Nombre de séances faites. Plans de soins individualisés comprenant ces soins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire</p>
<p>1.1.1.6-Besoins en matière de fonctions digestives, métabolique, endocrinienne</p>	<p>2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative</p>	<p>Rendez-vous chez des spécialistes extérieurs prescrit par le médecin quand cela le nécessite (gastro-entérologue, Endocrinologue...)</p>	<p>médecin</p>	<p>Médecins spécialistes</p>	<p>Nombre de rendez-vous pris dans l'année avec un médecin spécialiste en matière de fonctions digestives, métabolique et endocrinienne Plans de soins individualisés comprenant ces types de soins matière de fonctions digestives, métabolique et endocrinienne</p>

PROJET D'ETABLISSEMENT

1.1.1.7- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Mise en place d'accompagnement individualisé dans leur cadre de vie par une gynécologue bénévole.	médecin	Gynécologue partenaire Convention avec Handi-gynéco.	Nombre de consultations chez un gynécologue ou sage-femme
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Mobilisation des membres Marche Motomed	pour la marche et le Motomed :Educateurs, Aides-soignants et AMP	Convention kinésithérapeute	Nombre de séances Plans de soins individualisés comprenant des rdv avec gynécologue et sage-femme
1.1.1.9-Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	2.1.1.1-Soins médical à visée préventive, curative et palliative	Mise en place des matelas à eau, des matelas anti-escarre Procédure changements de position la nuit Surveillance journalière lors des nursings Entretien des ongles et des cors aux pieds Rendez-vous extérieurs chez une dermatologue	Médecin, infirmiers, veilleurs de nuit, AMP, aides-soignants	Convention pédicure libéral.	Nombre de protocoles mis en place. Nombre de rendez-vous dermatologues. Traçabilité dossier de soins
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.2.1- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Proposer un accompagnement aux soins quotidien	Médecin Infirmières AS		Bilan annuel des infirmières Plan de soins individualisés

PROJET D'ETABLISSEMENT

	2.1.1.4-Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Délivrance des traitements prescrits		Pharmacie conventionnée	Nombre de résidents bénéficiant d'un traitement qui nécessite un pilulier
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1-Accompagnements pour les actes essentiels	Accompagnements des résidents dans tous les actes de la vie quotidienne (toilette, repas, élimination, habillage, déshabillage). Aider à prendre soin de son corps (Esthéticienne, coiffeuse)	AMP/Aides-soignants Infirmières Educateurs spécialisés	Coiffeuse et Esthéticienne (prestations sur site ou extérieures)	Temps passé aux nursing, repas... Nombre de prestations faites sur le foyer Plan de soins individualisés
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Groupes thérapeutiques Evaluation des habiletés sociales.	Psychologue		Nombre de groupes mis en place. Nombre de PPA comprenant ces Prise en charge psychologiques

PROJET D'ETABLISSEMENT

	2.2.1.2-Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Utilisation de photos, de pictogrammes, de codes de communication Plannings d'activités et les plannings individuels des résidents Communication au travers des actes de la vie quotidienne	Educateurs spécialisés, AMP, aides-soignants, psychomotricien, ergothérapeute	Plate-forme nouvelles technologies à l'hôpital de Garches. Partenaire	Nombre de PPA intégrant des outils de communication alternative
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Activités de groupe pour entretenir le lien social Inscription dans des clubs communaux extérieurs (poterie, peinture, musculation) Echanges d'autres ESMS : le foyer des saules et EME La clé St Pierre. Visites des résidents dans leurs anciens lieux de vie Accompagnement des résidents pour visiter leurs parents qui ne peuvent plus se déplacer. Possibilité pour les familles de venir partager des repas avec leur proche.	Educateurs spécialisés, AMP, aides-soignants	Mairie (Elancourt, Maurepas) Partenaires Foyer des Saules, EME	Nombre d'activités extérieures. Nombre de résidents participant à des activités extérieures

PROJET D'ETABLISSEMENT

1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	Rendez-vous avec le résident et/ou la famille, pour préparer le Projet Individualisé (recueil des attentes et besoins du résident). Réunion PI avec l'équipe pluridisciplinaire pour formaliser le PI et déterminer les objectifs à poursuivre. Rendez-vous avec le résident pour lire et expliquer les objectifs du PI.	Equipe pluridisciplinaire, chef de service directeur	Famille	Nombre de rendez-vous de préparation au PPA avec les résidents et leurs représentants légaux. Calendrier annuel de révision des PPA
--	---	---	--	---------	--

PROJET D'ETABLISSEMENT

	2.3.1.2-Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés	Sensibilisation au respect du lieu privé : chambre du résident. Respect de l'intimité... Permettre aux résidents de participer le plus que possible aux instances du foyer (comité des fêtes, commission repas et hôtellerie, journal du foyer, élaboration des documents loi 2002-2 et tout document concernant l'organisation du foyer...). Inscription des résidents dans des clubs extérieurs. Accompagnement pour leur permettre de vivre leur religion. Accompagnement aux votes pour certains...	Equipe pluridisciplinaire Chef de service		Nombre de résidents participant à des activités citoyennes
	2.3.3.6- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	Accompagnement pour les représentants des résidents au CVS Election des représentants du CVS	Les deux salariés représentants au CVS et la direction		Nombre de réunions préparatoires au CVS.
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2-Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	Sur l'antenne appartement : organisation d'ateliers culinaires, aide pour l'entretien du linge, aide aux courses alimentaires et autres.	AMP et aides-soignants, personnel d'entretiens		Nombre d'accompagnement réalisés

PROJET D'ETABLISSEMENT

<p>1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle</p>	<p>2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle</p>	<p>Sorties organisées pour certains résidents pour maintenir les liens affectifs Mise en place de temps d'intimité pour certains résidents. Sur demande de certains résidents, accompagnements pour l'achat de films ou objets spécialisés. Sur l'antenne appartement, un appartement héberge un couple. Charte de la vie affective et sexuelle</p>	<p>Educateurs spécialisés, AMP, aides-soignants, paramédicaux et direction</p>		<p>Nombre de sorties organisées pour maintenir les liens affectifs Nombre de protocoles intimité.</p>
<p>1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale</p>	<p>2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées</p>	<p>Activités et sorties diverses proposées.</p>	<p>AMP, aides-soignants, éducateurs spécialisés</p>		<p>Nombre d'activités et sorties organisées sur l'année. Nombre d'activités extérieures organisées les WE</p>
	<p>2.3.4.1-Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage</p>	<p>Activités de groupe pour entretenir le lien social. Inscription dans des clubs extérieurs (poterie, peinture, tarot, musculation). Visites des résidents dans leurs anciens lieux de vie. Organisation de la fête des familles chaque année. Possibilité de</p>	<p>AMP, aides-soignants, éducateurs spécialisés, chef de service</p>	<p>Clubs extérieurs municipaux Partenaires</p>	<p>Nombre de résidents en activités sur des clubs extérieurs.</p>

PROJET D'ETABLISSEMENT

		recevoir des amis, familles élargies...			
	2.3.4.2-Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Organisation de séjours adaptés et transferts Activités culturelles et sociales	AMP, aides-soignantes, infirmiers, chef de service		Nombre de transferts. Nombre de séjours adaptés. Nombre de résidents participant à ce type d'activité
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1-Accompagnements pour l'ouverture des droits	L'assistante sociale travaille avec les familles sur tous les droits des résidents. Certains résidents qui n'ont pas de mesure de protection.	Assistante de service social		Nombre de démarches faites par l'assistante de service social Nombre d'accompagnement réalisé par l'assistante de service social
	2.3.5.3-Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	L'assistante de service social informe et conseille les résidents et les familles sur la mise en place des tutelles, curatelles...	Assistante de service social		Nombre de résidents ayant une mesure de protection

2.6 MODALITES D'ÉVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet d'établissement est un document vivant qui suit les évolutions du secteur, des pratiques professionnelles mais surtout les besoins et attentes des personnes accueillies qui évolueront indéniablement avec les nouveaux profils de personnes accueillies.

Le projet d'établissement est la feuille de route des professionnels qui engagent leur action dans cette dynamique.

L'évaluation du projet est une démarche continue, au travers des temps de réflexion comme les réunions pluridisciplinaires, les réunions soins, les Analyses de Pratiques Professionnelles.

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif étant d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités. La loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la HAS (Haute Autorité de Santé), qui a élaboré une nouvelle procédure d'évaluation comprenant un manuel d'évaluation de la qualité commun à l'ensemble des ESMS.

Au dernier trimestre 2023, l'équipe du foyer les Réaux a procédé à une auto-évaluation sur le référentiel national élaboré par l'HAS. L'ensemble des acteurs ont été mobilisés, à savoir : les professionnels, les résidents, les membres du CVS.

En mars 2024, le foyer Les Réaux a été évalué par un cabinet évaluateur sur deux jours. L'évaluation a été menée auprès de deux groupes de professionnels (représentants l'équipe pluridisciplinaire), de trois résidents et des membres du CVS ainsi que les trois cadres de direction.

Le rapport final délivré par le cabinet évaluateur a permis à l'équipe d'établir un plan d'action sur les améliorations à mettre en œuvre dans la structure.

Aussi, ce plan d'action du référentiel HAS est complété par les plans d'actions interne de la structure. La démarche continue d'amélioration de la qualité comprend l'évaluation du projet d'établissement et notamment des fiches actions établies après avoir réfléchi aux pistes d'amélioration.

Jusqu'à la prochaine évaluation (tous les 5 ans), le COPIL qualité se réunit pour élaborer et suivre le plan d'action continue d'amélioration et des points réguliers sont fait, en équipe pluridisciplinaire, pour informer de l'avancée des actions mises en place et à mettre en œuvre.

Chaque année, fin juin, la journée bilan qui réunit toute l'équipe permet d'évaluer des actions menées sur l'année (projets d'activités, le suivi des PPA, le travail avec les familles...) et/ou de travailler sur des pistes d'améliorations.

Des enquêtes de satisfaction sont menées annuellement dans tous les établissements et services de l'association (fiche CPOM2). Ces enquêtes peuvent également donner lieu à des actions d'amélioration.

Le rapport d'activité annuel est un document important, il présente ce qui a été mis en œuvre sur l'année et fait un comparatif sur les trois ou quatre dernières années. La trame du rapport d'activité s'affine d'année en année (groupe de travail transverse) et propose des indicateurs de plus en plus pertinents.

3 MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

3.1 ACCUEIL ET L'ADMISSION

La procédure d'admission représente l'entrée du résident au foyer et est un temps important dans la vie de la structure. Elle doit être clairement repérée tant par les candidats et/ou leurs représentants légaux que par les autres acteurs, qu'ils soient professionnels de l'établissement, partenaires externes ou autorités de tarification. La procédure d'accueil et d'admission du foyer des Réaux est déclinée dans le respect du cadre de la procédure associative.

Réception de la notification :

La gestion des admissions se fait directement sur ViaTrajectoire, plateforme sur laquelle la MDPH envoie les notifications par ordre chronologique, des personnes ayant une notification permettant leur admission au le foyer Les Réaux.

L'assistante de service social et/ou la secrétaire relève toutes les semaines les demandes d'admissions.

A réception de cette notification, la secrétaire enregistre la demande dans le tableau « admissions » et envoie le « dossier unique de demande d'admission en établissement et service médico-sociaux pour personnes en situation de handicap » à compléter par les représentants légaux ou la personne en situation de handicap. Les renseignements médicaux sont aussi demandés, ils sont à adresser sous enveloppe, au médecin de l'établissement. Dans sa globalité, le dossier comprend :

- Un volet administratif
- Un volet parcours personnel
- Un volet autonomie

Traitement du dossier :

A réception du dossier complété, la secrétaire crée une fiche navette portant la date de réception du dossier de candidature, et fait circuler le dossier entre les membres de la commission d'admission (par ordre : médecin, psychologue, assistante sociale, cadres de direction). Elle tient un tableau de bord des candidatures et l'avancée de leur traitement.

Examen de la candidature :

Assorti de tous ces avis, le dossier est étudié en commission d'admission. Une décision est prise conjointement, qui peut être :

- Soit le refus qui reste très exceptionnel et est généralement dû à un défaut d'orientation (personnes avec des addictions très importantes et/ou des troubles entraînant une grande violence).
- Soit une réponse positive et dans ce cas le dossier est mis sur liste d'attente.

Toutes ces décisions sont inscrites dans ViaTrajectoire.

Constitution de la liste d'attente :

La secrétaire inscrit le dossier accepté dans la liste d'attente et met à jour la liste d'attente dans ViaTrajectoire.

Une fois par an, la secrétaire contacte tous les demandeurs (courrier, mail ou appel téléphonique) pour vérifier le maintien de la demande. Une absence de réponse sous 2 mois est considérée comme rétractation.

Lorsqu'une place se libère :

Une candidature est recherchée dans la liste d'attente principale (ressortissants du département des Yvelines) et un lien est fait avec la MDPH78 et le DIH pour étudier les candidatures sans solution ou en amendement Creton.

PROJET D'ETABLISSEMENT

La secrétaire adresse au demandeur une demande de réactualisation des éléments du dossier, notamment sur plan médical et organise, en lien avec la direction, les rendez-vous d'admission.

Une rencontre du candidat et sa famille ou son représentant légal est organisée avec la direction, le médecin et le psychologue. Cette rencontre a pour objectif de faire connaissance, d'échanger sur les besoins et les attentes du candidat, de présenter l'établissement en décrivant son fonctionnement, le visiter, apprécier l'adéquation entre les prestations proposées par le foyer au regard de son organisation et les attentes de la personne accompagnée.

Les différents entretiens d'admission :

- Entretien avec les cadres de direction, deux encadrants de l'unité concernée et un éducateur spécialisé : l'objectif est de présenter l'établissement, de faire le point sur les attentes et les besoins de la personne et/ou de son représentant légal et échanger sur les éléments concrets de la vie quotidienne (attentes, besoins) et tous les éléments utiles à un accompagnement adapté.
- Entretien avec le médecin : permet de faire le point sur la pathologie, les suivis médicaux et les traitements.
- Entretien avec le psychologue : Etablir un lien avec la personne en situation de handicap et sa famille, recueillir les éléments de son développement (anamnèse), le point sur les suivis psychologiques...
- Entretien avec l'assistante sociale : Faire le point avec la famille et le résident sur la situation administrative et l'ouverture des droits.
- Présenter et expliciter les documents relatifs aux outils de la loi 2002-2 le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie sont remis.
- Une visite de l'établissement est ensuite réalisée.
- Prononciation de l'admission : après le délai de réflexion de quelques jours, un contact téléphonique avec le résident et/ou les représentants légaux est organisé par la direction afin de déterminer la date d'entrée du résident au foyer.

La préparation de l'arrivée du nouveau résident :

Afin de préparer au mieux l'arrivée du nouveau résident, l'information est transmise :

- A l'équipe lors d'une réunion pluridisciplinaire permettant d'amorcer une réflexion quant aux premiers objectifs du PPA. Si cela est nécessaire, une rencontre peut être organisée avec l'équipe de l'établissement ou service dans lequel est accueilli le résident,
- Au prestataire d'hôtellerie afin qu'il prépare la chambre,
- Au prestataire restauration pour lui transmettre les modalités des repas (repas mixés, riches en fibres, hypocaloriques...)
- Au service infirmier pour la gestion du plan de soins et de suivi des traitements avec la préparation des piluliers
- Aux résidents pour les préparer à l'accueil d'un nouveau résident.

Une procédure « accueil d'un nouveau résident » a été établie afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions.

L'arrivée au foyer des Réaux :

L'accueil est fait par la directrice et un chef de service et lors cette rencontre, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés sont explicités. Le contrat de séjour, le document « droit à l'image » et le règlement de fonctionnement sont signés par les différentes parties. Tous les autres documents nécessaires sont remis et explicités (document informant sur la personne de confiance, désignation d'une personne qualifiée, directives anticipées), une check-list avec tous les documents remis est signée par la

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

personne accueillie ou ses représentants légaux pour attester qu'ils ont bien reçu tous les documents mentionnés et qu'une présentation a été effectuée.

Par la suite, l'équipe de l'unité sur laquelle est admis le résident, l'accueille et démarre son accompagnement.

Une procédure « Accueil du nouveau résident » précise ce qu'il est bon de mettre en œuvre pour que l'accueil du nouveau résident se déroule dans les meilleures conditions → affichage du prénom sur la porte, nomination d'un tuteur (résident de l'unité) pour l'accompagner les premiers jours, goûter d'accueil...

Une procédure « Accompagnement du résident » précise les différentes étapes de l'accompagnement des personnes accueillies, décrit brièvement une journée type des résidents au foyer Les Réaux, rappelle quelques fondamentaux qui doivent guider l'action des professionnels.

Ci-dessous, un extrait de cette procédure →

➤ Déroulement d'une journée type au foyer Les Réaux

Les horaires sont donnés à titre indicatif mais restent souples, ce n'est qu'une trame pour mieux visualiser une journée type.

Entre 7h00 et 9h30 : tous les résidents sont levés, lavés, coiffés, rasés... et ont pris leur petit déjeuner.

Le nursing (toilette, rasage, shampoing...) est un des temps importants pour le maintien et/ou développement de l'autonomie des résidents. La verbalisation de tous les actes effectués et le temps nécessaire consacré sont les deux composantes pour un bon accompagnement au nursing.

8h30-9h30 : le petit-déjeuner est servi selon les préférences de chaque résident.

10h30-11h30 : temps dédié pour tous les résidents avec un encadrant → voir planning activités et rééducations.

11h30-12h30 : repas : premier service

12h30-13h30 : repas : deuxième service

13h30-15h00 : sieste (pour certains)

14h00-16h00 : activités

16h00-16h30 : collation

16h30-17h30 : activités calmes (jeux de société, lecture de contes/petit quotidien/musique...)

17h30 : mise en pyjama

18h30/19h30 : repas du soir

A partir de 20h00 : mise au lit pour certains résidents (selon les désirs et besoins des résidents)

20h00/21h00 : temps avec les résidents qui veillent et surveillance des résidents couchés.

21h00 : départ de l'équipe de jour/arrivée des veilleurs.

3.2 PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION DES PARCOURS

Fondamentalement, la construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) s'appuie essentiellement sur les principes, en termes de droits, énoncés par la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, et s'inspire, par ailleurs, de deux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. La 1^{ère} recommandation s'intitule « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » et la seconde « La bientraitance ».

Il est essentiel que le PPA fasse apparaître les souhaits et attentes de la personne accompagnée et/ou son représentant légal, le projet de soins, les habitudes de vie, les activités que le résident demande et celles qui lui seront proposées ainsi que les objectifs poursuivis sur l'année à venir. Les objectifs sont établis selon la nomenclature SERAFIN-PH, puis repris dans le PPA faisant apparaître les objectifs à travailler avec le résident et les prestations qui seront mobilisées afin de les atteindre. Chaque objectif comprend à minima un moyen à mettre en œuvre et un indicateur d'évaluation. Ces indicateurs permettront d'évaluer les atteintes des objectifs.

Les différentes étapes de la construction du projet individualisé :

- Une rencontre avec le résident et sa famille et/ou son représentant légal est organisée avec le chef de service et/ou le directeur, le psychologue et les deux référents de Projet (un éducateur et un encadrant). Au cours de cette rencontre, un recueil des besoins et attentes du résident et de son représentant sont recueillis. Des échanges ont lieu sur la vie à la maison et au foyer, les événements les plus marquants, la mise en œuvre et le suivi du dernier PPA.
- Une réunion préparatoire à la réunion de définition du projet individualisé est programmée avec la participation des encadrants et d'un éducateur spécialisé, lui-même référent de projet. Au cours de cette réunion une évaluation des acquis, des compétences, des progrès réalisés, et le cas échéant, de la perte ou de la dégradation de l'autonomie est élaborée en commun avec des propositions, à partager lors de la réunion consacrée à la synthèse et à l'élaboration d'un nouveau projet.
- Parallèlement, les rééducateurs, les infirmières en lien avec le médecin, le psychologue et l'assistante sociale, élaborent le bilan de l'année écoulée et ébauchent de nouvelles perspectives.
- La programmation de tous les PPA est faite annuellement (planning annuel des réunions).
- La réunion d'élaboration du PPA :

Cette réunion est animée par le chef de service, en présence du directeur pour les premiers PPA et ceux des résidents plus « complexes », elle regroupe les encadrants de l'unité concernée, l'éducateur spécialisé référent, les paramédicaux, un IDE, le médecin, la psychologue.

Ce temps de travail sert à établir le PPA ou à le réactualiser, en prenant en compte les attentes exprimées par le résident et/ou ses représentants légaux.

Le psychologue rappelle de façon synthétique l'anamnèse, les paramédicaux, médecin et les référents font un petit bilan de l'année écoulée en proposant les objectifs auxquels ils ont réfléchi. Un bilan des objectifs fixés l'année précédente est fait puis une mise en commun des objectifs pour l'année à venir est construite de façon collégiale.

Les objectifs du PPA sont construits avec les propositions qui ont été exprimées par le résident lors de la rencontre du résident et de sa famille (avec son accord).

La proposition de projet finalisée est présentée et explicitée au résident par un des référents du résident. Le résident signe le document s'il est en capacité de le faire. Une copie du nouveau projet est envoyée à la famille ou au représentant légal pour acceptation et signature. Le document final est classé dans les dossiers et annexé au contrat de séjour. Il est parfois long et compliqué d'obtenir le retour du PPA signé par les organismes de tarification.

Modalités de mise en œuvre et de suivi du PPA :

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets individualisés, les principes suivants sont respectés:

- Non-discrimination
- Respect des personnes et de leur identité
- Respect de leurs croyances
- Respect de la confidentialité des informations qui les concernant

La mise en œuvre du PPA est un travail collectif, néanmoins, la désignation de deux référents du projet parmi les professionnels nous semble intéressante, en effet, cela permet un regard croisé et dans le cas de départ d'un professionnel cela permet également la continuité des actions.

Conformément aux dispositions légales, tous les projets sont révisés, à minima une fois par an. La programmation du processus de réactualisation de ces projets relève de la responsabilité de la direction.

Le projet individualisé s'inscrit dans un parcours de vie global.

La vision en termes de parcours de vie, permet de :

PROJET D'ETABLISSEMENT

- Eviter les cloisonnements articuler les différents secteurs pour la prise en charge et l'accompagnement de la personne en situation de handicap (le sanitaire, le médico-social et le social)
- Eviter les ruptures de parcours pour les personnes
- Apporter les réponses les plus adaptées aux enjeux de la perte d'autonomie qui est le plus souvent liée, soit à la dégradation plus ou moins prévisible de l'état de santé de la personne soit au vieillissement.

Une bonne articulation, dès l'admission, avec les nouveaux résidents et leur famille, les établissements d'origine et la MDPH contribue à garantir une cohérence dans l'élaboration du projet individualisé.

3.3 MODULARITE ET SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Le foyer des Réaux propose trois modalités d'accueil :

- 29 places d'accueil en internat ouvert 365 jours/365 jours. Les personnes accueillies bénéficient d'un accueil en continu avec une possibilité de sortie en famille ou autre (séjour adaptés, vacances, ...) de 35 jours par an. Les départs en famille les week-ends ne sont pas décomptés si leur durée est de moins de 72 heures.
- 6 places d'accueil en appartement (antenne appartements) situé sur la ville de Maurepas à quinze minutes en voiture du foyer. Les personnes accueillies sont hébergées dans 4 appartements dont deux sont en collocation. Un appartement est réservé pour l'équipe et permet de réunir les résidents pour des activités communes (activités manuelles, jeux de société, ateliers culinaires...) et organiser des repas avec tous les résidents. Tous les appartements se situent dans différents immeubles dans un quartier piétons et sont tous à proximité les uns des autres. Les personnes accueillies doivent avoir une autonomie suffisante pour vivre en appartement mais ils bénéficient d'un accompagnement, dans les actes de la vie quotidienne. S'ils le souhaitent, l'équipe les accompagne pour des inscriptions dans leurs activités socio-culturelles.

Même si ces deux modes d'accompagnement sont différents et s'adressent à des profils de résidents avec des niveaux d'autonomie très différents, des passerelles peuvent se faire, notamment lorsque les résidents de l'antenne sont vieillissants et se trouvent en perte d'autonomie.

- En septembre 2025, ouverture de 5 places d'accueil en semi-internat pour des jeunes adultes (jeunes en aménagement Creton, jeunes adultes en rupture de parcours, en situation complexe...) dont les personnes ou leurs représentants légaux ne souhaitent pas encore bénéficier d'un accueil en internat. Les personnes sont accueillies du lundi au vendredi sur un nombre de jours d'ouverture de 230 jours. Les fermetures du semi-internat sont programmées sur des périodes de vacances scolaires. Cette nouvelle modalité d'accueil (2025) s'inscrit dans un projet d'intégration de jeunes adultes. Les adultes accueillis en semi-internat sont totalement intégrés dans la vie du foyer, ils partagent les temps de vie du quotidien avec les résidents en internat. Cependant, des temps spécifiques leur sont consacrés (temps d'accueil, temps du retour à domicile) afin que le rythme de l'accompagnement de chacun soit respecté.

3.4 FINS D'ACCOMPAGNEMENT

S'agissant de la fin de l'accompagnement, cette situation peut être à l'initiative de la personne accompagnée et/ou de son représentant légal, comme elle peut provenir d'une proposition de l'établissement, le plus souvent, consécutive à une évolution du comportement ou de l'état de santé de la personne concernée.

Pour chaque fin d'accompagnement, tout est mis en œuvre pour éviter la rupture de parcours. Aucune fin d'accompagnement ne peut être effective si la CDAPH n'a pas donné son accord. La MDPH peut également intervenir dans certaines situations pour des recherches de réorientation.

Lorsqu'un résident ou son représentant légal demande une réorientation majoritairement dans le cas d'un

PROJET D'ETABLISSEMENT

déménagement, cette démarche est accompagnée par l'assistante de service social qui aide à renseigner les dossiers et informe la MDPH de la démarche.

Une procédure d'admission/sortie a été rédigée au sein du foyer selon la trame associative.

3.5 EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

L'expression et la participation collective des résidents sont le fondement de l'accompagnement et l'équipe réfléchit régulièrement aux moyens de les développer. Nous associons, dès que cela est pertinent, les résidents dans les instances où ils peuvent exprimer leurs avis et leurs propositions.

Le Conseil de Vie Sociale :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Foyer fonctionne avec un Conseil de la vie sociale qui se réunit à minima 3 fois par an. Ce Conseil a été renouvelé le 04/03/2024 et pour la première fois, des représentants des résidents ont été élus.

Il est composé de membres élus, chaque Collège élisant ses représentants :

- 6 représentants élus des personnes accueillies (3 titulaires et 3 suppléants),
- 4 représentants élus au titre des familles ou des représentants légaux des personnes accueillies (2 titulaires et 2 suppléants),
- 2 représentants du personnel (1 titulaires et 1 suppléants),
- 2 représentant de l'équipe médico soignante (1 titulaire et 1 suppléant),
- 1 administrateur de l'APAJH Yvelines garant du projet associatif et désigné par le Bureau.

Le directeur de l'établissement assisté du chef de service éducatif sont invités.

La présidente du CVS est une résidente qui est secondée par une vice-présidente, représentante des parents. Le CVS est un lieu d'échanges et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement du foyer.

Depuis la réunion des présidents de CVS organisée par le Président de l'association et la directrice générale début 2019, la présidente du CVS et la direction ont réfléchi à l'amélioration de cette instance. Depuis, une réunion préparatoire est organisée, en présence de la présidente du CVS et les résidents qui sont en capacité de s'exprimer afin de recueillir les questions et les suggestions qui seront mises à l'ordre du jour du CVS.

Les commissions restauration :

Les commissions restauration sont organisées une fois par trimestre et permettent de faire le point sur les repas, leur composition et les améliorations à apporter. Ces commissions se déroulent en présence de deux représentants des résidents, du responsable Sodexo, d'un cuisinier, d'une infirmière, de la direction et d'un encadrant de chaque unité.

La participation des résidents est indispensable car les temps de repas font partie intégrante de leur accompagnement et sont des moments importants qu'ils partagent ensemble avec les encadrants.

Le comité des fêtes :

Le comité des fêtes est une instance qui organise les moments festifs qui vont se dérouler tout au long de l'année (fête d'Halloween, fête de Noël, expositions d'œuvres réalisées par les résidents, Karaoké...). Ces réunions rassemblent des représentants des différentes catégories professionnelles, la direction et trois représentants des résidents.

Chacun amène ses propositions, ses idées et des échanges ont lieu pour préparer au mieux ces moments festifs. Chaque représentant doit faire remonter les idées des salariés et des résidents et diffuser les décisions prises. Les résidents participent volontiers, apportent leurs propositions et donnent leur avis.

Le journal « L'Ecureuil » :

Le comité de rédaction du journal du foyer est composé d'une éducatrice spécialisée, de la secrétaire, de trois encadrants, d'une résidente et de cinq reporters résidents.

PROJET D'ETABLISSEMENT

La participation des résidents est très active dans le choix des articles ainsi que dans la réalisation des interviews.

Les réunions des résidents:

Toutes les trois semaines pour les résidents de l'antenne et tous les mois pour ceux du foyer, une réunion « résidents » est organisée, elle est animée par un éducateur spécialisé. Cette réunion permet aux résidents de l'antenne d'aborder les difficultés qu'ils rencontrent, de proposer des activités ou sorties, de demander des améliorations pour leur appartement, d'exprimer des problématiques rencontrées dans le fonctionnement de l'antenne appartement... ce moment est très apprécié des résidents.

Les réunions dans le cadre des révisions des documents loi 2002-2 et tout ce qui touche à l'organisation du foyer :

Un groupe de résidents est associé lors de chaque document revu et pour tout ce qui touche à l'organisation générale du foyer.

3.6 GARANTIE DES DROITS

Les principes qui guident les professionnels de l'établissement intègrent, à quelque niveau que ce soit, le :

- Respect des droits des usagers et de leurs représentants
- Respect de l'intégrité des personnes accueillies,
- Respect de leur intimité,
- Leur association à la définition de leur projet personnalisé et au choix de leurs activités,
- Discrétion professionnelle au sujet des informations auxquelles le personnel a accès dans le cadre de l'accompagnement et de la mise en œuvre des projets sont les piliers indispensables aux actions de tous dans une approche de qualité.

Le foyer garantit à toute personne accueillie l'exercice de ses droits et libertés individuels énoncés par 3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. La charte est affichée au sein de l'établissement, Remise et expliquée au résident et/ou son représentant légal (annexée au livret d'accueil) lors de l'admission,

Celle-ci sera bientôt adaptée aux résidents par des pictogrammes et en Facile A Lire et à Comprendre (FALC).

Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis au résident et/ou son représentant légal lors de l'admission. Ces documents sont réactualisés à minima tous les 5 ans et dès que nécessaire. Ils sont présentés en CVS puis au conseil d'administration de l'association pour validation et mise en œuvre.

Ce travail autour de la garantie des droits doit prévenir les dysfonctionnements, les événements ou les décisions internes et externes au foyer qui pourraient entraver leur exercice. La direction est la garante de cette veille permanente. Les dispositifs de veille, de contrôle et de recours doivent donc être internes et externes.

En interne :

- La pluridisciplinarité au sein de l'équipe permet des regards croisés autour des pratiques et fonctionnements, des réflexions éthiques du foyer avec pour point commun les droits et libertés de l'utilisateur et la réponse à ses besoins. La veille documentaire (législative, technique, RBPP) ainsi que la formation et la sensibilisation des équipes à ces problématiques sont des leviers importants.
- Le registre des suggestions, réclamations et plaintes est un espace d'expression qui permet de remonter des dysfonctionnements ou des étonnements ;
- Le Conseil de la Vie Sociale et la participation active des familles et des proches sont aussi des éléments de nature à garantir les droits des usagers.
- Le DPO, cabinet ACCENS qui accompagne l'Association dans la sécurisation et l'accès aux données

En externe :

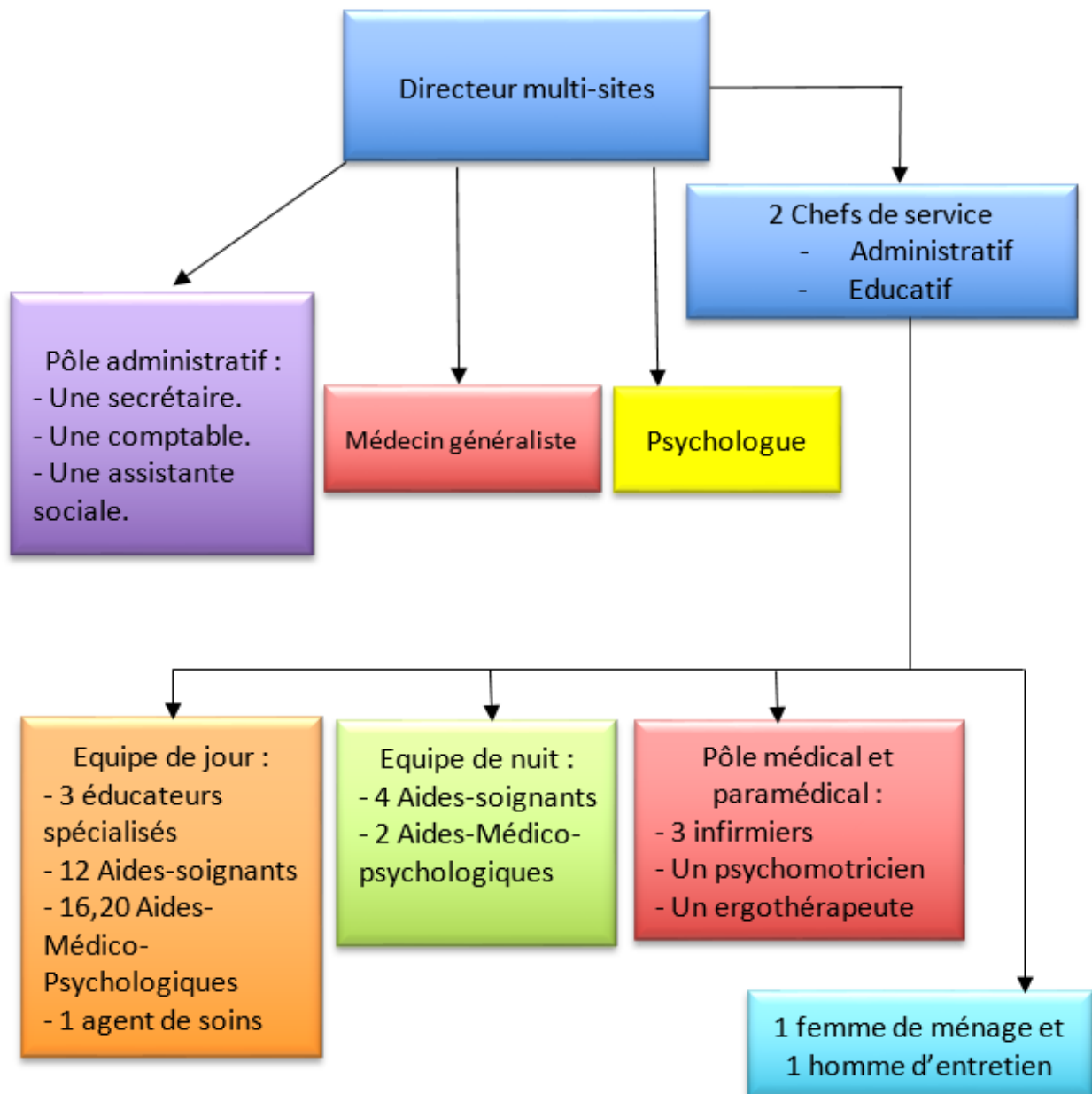
- Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs contribuent à garantir les droits des usagers et par-delà le juge des tutelles ou le Procureur de la République.
- La personne qualifiée qui a pour mission de vous aider à comprendre votre situation et d'essayer avec vous et le service ou l'établissement concerné de trouver une solution amiable aux difficultés rencontrées. Elle a donc avant tout une mission de médiation et de conseil auprès de l'utilisateur.
- La MDPH et la maison de l'autonomie du conseil départemental des Yvelines sont des acteurs et des partenaires qui peuvent venir contrôler le fonctionnement du foyer notamment le respect des droits des usagers.

4 PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

4.1 RESSOURCES HUMAINES

4.1.1 Structure humaine et organisationnelle

4.1.1.1 Organigramme



4.1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	ETP	Missions (CF travail du groupe de travail transverse)
DIRECTION		
Directeur	0.50	Directeur veille à l'efficacité du projet d'établissement dans le respect de la commande publique et du projet associatif.
Chefs de Service Educatif Chef de service administratif	2.00	Managent et coordonnent le personnel qu'ils ont sous leur responsabilité. Participent à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet d'établissement, ils s'assurent de la mise en œuvre des projets personnalisés. Ils assurent la continuité du service (planification du temps de travail, remplacements, gestion des plannings avec le logiciel Octime, planification des congés...) et établissent tous les courriers relatifs aux ressources humaines en lien avec la DRH. Ils rendent compte régulièrement au directeur.
ADMINISTRATIF		
Secrétaire	1.00	Accueille et assure les relations internes et externes, gère les dossiers administratifs des résidents de la structure.
Cadre en RH/temps de travail	0.33	Responsable de la bonne utilisation du logiciel de gestion du temps de travail des ESMS de l'association. Responsable RH associatif, en lien avec la DRH. Poste basé au siège de l'APAJH Yvelines
Comptable	0.60	Assure la gestion comptable en lien avec les services financiers du Siège. Poste basé au siège de l'APAJH Yvelines
PARA-MEDICAL		
Psychomotricien	0.50	Intervient auprès des résidents présentant des troubles psychomoteurs nécessitant un suivi sur prescription
Ergothérapeute	0.50	Concourt à assurer la meilleure autonomie possible des résidents dans leur vie quotidienne en évaluant leur capacité et en établissant un programme de réadaptation sur prescription médicale.
Psychologue	0.80	Fait reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. En lien avec la direction, veille à une concertation régulière quant au suivi des résidents et à la vie institutionnelle.
Kinésithérapeute	1.18	Non pourvu fin 2019. Accompagne et procède à la mise de ce type de soins sur prescription médicale pour entretien des capacités motrices et prévention orthopédique. Convention avec une kiné libérale car poste non pourvu depuis 2019.
SOCIO-EDUCATIF		
Educateur spécialisé	3.00	Coordonne et dynamise les équipes AMP-AS sur le plan des activités socio-éducatives et assurent le suivi du PPA des résidents.
Assistant de service social	1.00	Informe sur les droits des résidents et leur famille, facilite les formalités pour aides et prestations.
Aide-Médico-Pédagogique	16.00	Exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidiennes des résidents intégrant les activités socio-éducatives.
Aide-soignant	12.00	Exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidiennes des résidents, assure les actes de soins sous la supervision des IDE, accompagne des activités socio-éducatives.
Veilleur de nuit (AMP/AS)	6.00	Assure la sécurité et le confort des résidents et maintien la sécurité des bâtiments.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

MEDICAL		
Médecin généraliste	0.30	Veille à la mise en œuvre et à l'adaptation du projet de soins des résidents, assure la surveillance générale de l'établissement en ce qui concerne l'hygiène de vie et l'alimentation des résidents en lien avec la direction.
Médecin Psychiatre	0.11	Assure les soins psychiques des résidents et le suivi des traitements. Poste non pourvus
Médecin Rééducation fonctionnelle	0.05	Poste non pourvu depuis novembre 2019. Il prescrit du matériel adapté ou adresse aux chirurgiens extérieurs pour améliorer le bien-être physique des résidents. Convention signée.
Infirmier	2.50	Accompagne et procède à la mise en œuvre des soins auprès des résidents et garantit le circuit du médicament.
SERVICES GENERAUX		
Technicienne de surface	1.00	Assure la propreté des appartements en lien avec les résidents.
Homme d'entretien	1.00	Assure l'entretien général de l'établissement et le suivi des prestataires.
SERVICES HÔTELIER, RESTAURATION et ENTRETIEN		Sous-traitance avec la société SODEXO pour ces trois domaines
Personnel hôtelier	4.40	assure l'entretien des locaux communs et privés.
Personnel restauration	2.00	Assure la fabrication des repas et leur distribution jusqu'aux unités.
Responsable de site	1.00	Veille à la coordination des services restauration, hôtellerie et la lingerie.

4.1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

Type de réunions	Intitulé de la réunion	Fréquence	Objectifs	Participants
Informations générales	Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines en moyenne	Informations sur les projets associatifs, la législation en cours. Rappel des conduites collectives, le règlement intérieur... Les projets du foyer. Information sur les procédures, les protocoles mis en places. Travail sur l'évaluation (plan d'action d'amélioration de la qualité).	Equipe pluridisciplinaire
Accompagnement	Réunion pluridisciplinaire	1 fois toutes les 3 semaines par unité	Avoir une vision globale de l'accompagnement des résidents. Travailler la cohésion d'équipe,	Encadrants de l'unité concernée, éducateur spécialisé,

PROJET D'ETABLISSEMENT

			aborder les difficultés ou réussites rencontrées dans l'accompagnement des résidents. Maintenir la cohésion et la collaboration d'équipes.	paramédicaux, psychologue, infirmier, chef de service/directeur.
Suivi médical	Réunion de soins	1 fois tous les quinze jours	Informations donné par l'infirmier sur les nouveaux traitements, les protocoles de soins, les consultations externes. Remontées des observations des encadrants quant à l'état de santé des résidents.	Infirmier, encadrants de l'unité concernée, chef de service.
Coordination des soins pour les résidents	Réunion paramédicale	1 fois tous les quinze jours	Aborder les problématiques spécifiques des prises en charge rééducatives et de soins.	Médecin, infirmier, paramédicaux, psychologue, directeur, chefs de service.
Coordination	Réunion éducateurs/chef de service	1 fois/semaine	Point général sur l'organisation de la semaine et les projets en cours.	Educateurs spécialisés et chef de service.
Organisation et projection	Réunion cadres	1 fois/mois	Réflexion générale sur la dynamique du foyer, prise de décisions sur les projets, développement de la politique associative, analyse des problématiques au sein des équipes si besoin.	Médecin, psychologue, chefs de service, directeur.
Accompagnement personnalisé	Réunion projet PPA	Environ chaque semaine hors été (40 PPA par an)	Elaboration du PPA en croisant les différentes observations et en déterminant des objectifs d'accompagnement pour l'année à venir.	Encadrants de l'unité concernée, éducateur spécialisé, paramédicaux, psychologue, infirmier, chef de service/directeur.
Accompagnement	Réunion Analyse des Pratiques Professionnelles	5 fois par an	Réflexion autour des pratiques professionnelles en vue de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et de la prévention de la	Equipe pluridisciplinaire, excepté les cadres fonctionnels et hiérarchiques.

			maltraitance.	
Dialogue social	Réunion représentants de proximité	1 fois/mois	Application du code du travail et CCN 66.	Représentants de proximité et directeur
Expression des salariés	Réunions Loi Auroux	3 fois/an (6h/an)	Expression des salariés sur les conditions de travail et l'organisation du foyer.	Equipe pluridisciplinaire, excepté les cadres de direction

4.1.2 Gestion des ressources humaines

4.1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

4.1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.
- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.
- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.
- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

4.1.2.1.2 Politique ESMS (écriture directeur)

La direction du foyer applique la politique de ressources humaines associative, en lien avec la Directrice des Ressources Humaines (DRH)

Elle assure la garantie des droits des salariés, leur qualité de vie au travail en élaborant, en lien avec la DRH, des plannings compatibles à un accompagnement de qualité des résidents et la garantie d'un accompagnement bientraitant, tout en trouvant un bon équilibre vie professionnelle/ vie privée pour les salariés.

Elle met en place tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité au travail des salariés.

Une procédure a été élaborée pour favoriser l'intégration des nouveaux salariés.

La direction du foyer élabore chaque année le plan de formation, en respectant les obligations quant aux

PROJET D'ETABLISSEMENT

formations obligatoires concernant la sécurité générale de l'établissement, en faisant part des demandes de formations individuelles des salariés (via le CPF) et en proposant des formations collectives en lien avec les besoins liés à l'accompagnement des résidents et des souhaits des salariés.

La direction met en place des instances de réflexion et des réunions d'Analyse des pratiques pour permettre aux salariés pour les soutenir dans leurs missions auprès des personnes accueillies.

4.1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

4.1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du CSE (Comité Social et Economique) ont lieu tous les mois.

ESMS (écriture directeur sur les DP et le droit d'expression 6h/an)

4.2 DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

4.2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères au plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

4.2.2 Politique d'amélioration continue de l'établissement

L'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des résidents et de l'organisation générale de l'établissement est une priorité de l'équipe de direction.

L'amélioration continue de la qualité est une préoccupation constante des professionnels qui sont au cœur des différentes instances concourant à cette démarche.

La démarche qualité s'appuie aussi sur le retour de satisfaction des usagers, de leurs familles (enquêtes de satisfaction, registre des plaintes et réclamations), aux rapports d'incident, la détection et le traitement des Evénements Indésirables Graves associés aux soins ou non, le DUERP, les échanges lors des CVS ainsi que sur la réflexion quotidienne des pratiques professionnelles lors des différentes réunions.

L'équipe travaille l'amélioration de la qualité au travers de différents plan d'action comme :

- Le plan d'action établi suite à la démarche pour la sécurisation du circuit du médicament, en lien avec l'OMEDIT (Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique).
- Le plan d'action établi suite à la Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI) avec l'aide d'une IDE Hygiéniste (convention signée).

PROJET D'ETABLISSEMENT

- Le plan d'action élaboré suite à l'évaluation avec la nomination d'un COFIL Qualité :

Ce COFIL qualité doit proposer des actions, des procédures et protocoles pour améliorer tous les items repérés lors de l'évaluation et diffuser les actions à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

L'objectif de ce COFIL est que l'accompagnement des résidents, l'organisation générale, les instances de réflexion soient au plus près des recommandations de l'HAS (auto-évaluation), qui seront réévaluées en 2029 lors de la prochaine évaluation.

Des points qualités, par Pôle, sont fait deux fois par an avec la Directrice qualité et la directrice générale pour présenter l'avancement du plan d'action et s'assurer de la conformité de ces actions.

4.2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

Le foyer des Réaux est classé Etablissement Recevant du Public (ERP) de type J 4ème catégorie et pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il dispose d'une politique de prévention des risques.

De nombreux dispositifs sont donc mis en place pour assurer cette politique :

La sécurité incendie :

- Contrat de maintenance des dispositifs incendie (SSI, BAES, Extincteurs, moyens de secours, etc.),
- Formations obligatoires (manipulation des extincteurs, évacuation),
- Contrat avec un bureau de contrôle pour les vérifications réglementaires de conformité,
- Tenue d'un registre de sécurité et d'un tableau de suivi des visites,
- Désignation d'un référent Sécurité Incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78),
- Visite de la commission communale de sécurité qui délivre l'autorisation de fonctionnement,
- Référencement de l'établissement auprès du SDIS,
- Mise en place d'un livret de sécurité incendie distribué aux salariés avec les consignes d'évacuation,
- Mise en place d'un carnet sanitaire, en lien avec le directeur patrimoine.

Un suivi et une aide est apportée au directeur par le directeur patrimoine et cadre de vie afin d'être au plus près des obligations en matière de sécurité.

La sûreté du site :

- Mise en place d'un plan bleu et d'une fiche sécurité référençant les risques et précisant les actions à mener
- Mise en place d'un plan de continuité d'activité
- Portes à codes, interphone
- Contrôle des entrées et sorties
- Mise en place des exercices de confinements
- Formation Risque attentat

Démarche de santé sécurité au travail :

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Suivi de l'entretien des véhicules
- Démarche Qualité de Vie au Travail pour prévenir les risques psycho-sociaux notamment
- Formations à la prévention des risques (gestes et postures, etc.)
- Procédure distribution des médicaments et une procédure circuit du médicament en préparation (Fiche action Qualité et CPOM 3).

4.2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

La question de la bientraitance est pleinement prise en compte en tant que principe fondamental des interventions individuelles ou collectives organisées par l'établissement. La recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS traitant de cette question est rappelée périodiquement lors des réunions

institutionnelles. Celle-ci est à disposition des professionnels en salle du personnel. Mais cela ne suffit pas, il est important de réfléchir régulièrement sur des exemples concrets afin que l'équipe s'empare pleinement de ce principe. Les séances d'Analyse des pratiques Professionnelles permettent aux équipes de réfléchir aux situations difficiles qu'ils rencontrent et d'ajuster leur positionnement pour y répondre au mieux. Les réunions pluridisciplinaires sont aussi des temps dans lesquels la notion de bientraitance est régulièrement abordée.

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs ». (RBPP La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre)

La Charte de bientraitance et questionnement éthique de l'association éditée en avril 2018 (fruit d'un travail d'un groupe transverse) est un document de référence, sur lequel les professionnels ont travaillé.

- La création de l'Instance de réflexion sur la bientraitance au sein de l'association permet de :
- Réfléchir individuellement et collectivement, soutenir et proposer des pistes d'actions partagées dans le quotidien des ESMS,
- Aider les professionnels par l'apport d'éclairages, avis et opinions contradictoires, de réflexions sur des situations concrètes,
- Prévenir les actes de maltraitance en s'inspirant de cas cliniques et de questions,
- Permettre une harmonisation des pratiques associatives,
- Produire des communications écrites : relevés de décision trimestriels et annuels.

De même, la lutte contre la maltraitance, les situations de violence ou d'abus quelle qu'en soit la forme (violences physiques ou verbales, violences psychiques ou morales, violences médicales ou médicamenteuses, négligences actives ou passives, privations ou violations de droits, violences matérielles et financières) demeure un principe indiscutable et incontournable dans la vie de l'établissement.

Sur le foyer, lors d'une journée bilan, les professionnels ont travaillé sur un plan de gestion des risques de maltraitance. Ce document, en partant de cas concrets concernant des problèmes de comportement de résidents, établit les actions à mettre en place pour éviter le risque de maltraitance des professionnels. Ce plan de gestion des risques de maltraitance doit être retravaillé régulièrement afin de sensibiliser les professionnels à cette problématique. Il fait parti du Plan d'action global de la structure.

4.2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

4.2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'établissement/service

Indicateur	Critères	Indicateurs	Actions
Social	Accessibilité et Inclusion	Nombre de factures et travaux réalisés	Poursuivre la mise en conformité pour rendre accessibles bâtiments et jardins
	Emploi et Formation	Nombre de participations aux conférences et aux actions de formation;	Participer aux conférences associatives et formations du PAUF sur ces thématiques
		Nombre de cadres nommés dans instances communales	Participer aux instances communales
		Nombre d'heures OETH annuelles	Faire appel aux services d'un ESAT pour l'entretien des espaces verts, service de blanchisserie, destruction de documents d'archives.
	Engagement communautaire	Nombre de partenariats avec d'autres organisations et institutions travaillant sur des objectifs environnementaux et inclusifs. Mention explicite dans les conventions	Favoriser les partenariats avec des entreprises partageant les mêmes préoccupations environnementales et en cohérence éthique avec les valeurs APAJH
		Nombre de challenges et de quizz proposés sur le thème RSE.	Proposer des challenges et des quizz de sensibilisation auprès des professionnels
Environnemental	Gestion des Ressources	Nombre d'ateliers et enquêtes de satisfaction pour mesurer impact sur la prise de conscience des personnes;	Organiser des ateliers auprès des enfants et adolescents autour de thématiques tels que groupe cuisine zéro déchet, cuisine végétarienne, atelier créa-récup...
		Comparer le nombre de mutualisations par année dans un tableau partagé sur le commun SESSAD.	Favoriser les mutualisations de matériel pédagogique, bilans et tests.
		Comparer coûts d'achat de papier essuie mains N-1 / N	Diminuer la consommation de papier essuie main pour la vaisselle.
Economique	Economies d'énergie	Comparaison des factures N-1 / N eau et électricité.	Rappeler l'extinction des lumières dans pièce vide, ne pas laisser l'eau couler, réduire la température dans les pièces inoccupées.

Global	Satisfaction des Bénéficiaires	Nombre d'enquêtes réalisées (élaboration, traitement, analyse, évaluation) Taux de Satisfaction des Personnes	Réaliser des enquêtes de Satisfaction
	Satisfaction des professionnels	Taux de satisfaction des salariés	Poser une question sur la satisfaction des professionnels dans la démarche RSE de la structure au cours des EAE et EP
	Satisfaction des acteurs	Nombre de plaintes et réclamations (traitement, analyse, évaluation)	Gérer les Plaintes et réclamations

4.3 FONCTIONS LOGISTIQUES

L'établissement dispose de 2 types de locaux : d'une part, un bâtiment, en location auprès d'un bailleur social (CD Habitat), situé au 2, rue Simone de Beauvoir à Elancourt, comprenant un rez-de-chaussée, deux étages, un sous-sol, un parking et un petit espace vert, et d'autre part, 5 appartements loués auprès d'un autre bailleur social (Toit et joie). Ces appartements sont situés à 1,2 km du foyer d'Elancourt, dans un ensemble immobilier dit « Les Friches », autour du 18, rue de la Saône à Maurepas.

Les locaux d'Elancourt avec 1 500 m² de terrain et 2 200 m² de locaux couverts. Le détail des surfaces exploitées est le suivant :

- Au rez-de-chaussée
 - 4 bureaux administratifs (71 m²)
 - 1 bureau pour Sodexo (10 m²)
 - 1 salle polyvalente (63 m²)
 - 4 placards techniques (20 m²)
 - 1 cuisine aménagée (85 m²)
 - 1 salle de psychomotricité (15 m²)
 - 1 salle snoezelen/musicothérapie (40 m²)
 - 2 bureaux éducateurs (30 m²)
 - 1 bureau médical/infirmier (15 m²)
 - Balnéothérapie (70 m²)
 - 1 salle de kiné (31 m²)
 - 1 bureau/assistante sociale (10 m²)
 - 1 bureau/psychologues (11,5 m²)
 - 1 bureau/ergothérapeute (8 m²)
 - Lieux de vie (80 m²)
 - 10 chambres (140 m²)
 - 5 salles de bains privatives avec douche, WC et lavabo (38 m²)
 - 1 salle de bain commune avec douche, baignoire, et WC (21 m²)
 - 5 sanitaires autres que privatifs (18 m²)
 - Lingerie/vestiaires (11,5 m²)
 - Hall (35 m²)
 - 4 couloirs (175 m²)
 - 2 escaliers et 2 ascenseurs (35 m²)
- Le 1^{er} et le 2^{ème} étage :
 - Lieux de vie (160 m²)
 - 18 chambres (256 m²)

PROJET D'ETABLISSEMENT

- 10 salles de bains privatives (76 m²)
 - 2 salles de bains communes (42 m²)
 - 2 bureaux éducatifs (30 m²)
 - 2 lingerie/vestiaires (23 m²)
 - 6 couloirs et dégagements (120 m²)
 - 4 sanitaires autres que privatifs (16 m²)
 - 4 escaliers et ascenseurs (70 m²)
- Le sous-sol :
 - Chaufferie, lingerie, atelier et locaux techniques (150 m²)

Ces locaux, occupés depuis vingt-trois ans, nécessitent des rénovations ou embellissements réguliers. De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années, en collaboration avec le bailleur : le renouvellement des ascenseurs en 2014, les toits terrasses fin 2015, la chaudière et la distribution de l'eau chaude en 2016.

La réfection de toutes les chambres, salles de bain et appartement de l'antenne s a été finalisée en juillet 2018

Les bureaux et les parties communes seront rénovés et remis en état progressivement. Le financement de ces travaux est prévu dans le plan pluriannuel d'entretien.

Enfin, le sous-sol sera réaménagé pour optimiser la répartition du travail entre la laverie, le repassage et la distribution du linge, et répondre de façon plus satisfaisante aux exigences réglementaires, en la matière.

Les locaux de Maurepas :

Les 5 appartements de la rue de la Saône se trouvent aux numéros 13, 18, 22, 23 et 26. Ils sont en rez-de-chaussée, à l'exception de l'appartement situé au n° 22 qui est au 1^{er} étage.

Les professionnels intervenant au niveau de l'antenne disposent de l'appartement du 18, rue de la Saône qui a été aménagé à cet effet. Il leur permet d'avoir une salle de travail, une cuisine, des sanitaires et d'être à proximité des 5 résidents installés à Maurepas. L'antenne appartement étant considérée comme une unité de vie à part entière, les réunions de service et les réunions de soins ont lieu dans ce local professionnel.

Les appartements réservés aux résidents ont une surface moyenne de 56 m² avec une entrée, un séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bains et des toilettes adaptées.

Le foyer dispose de 5 véhicules aménagés et adaptés pour le transport des personnes à mobilité réduite :

- 1 Citroën Jumper
- 1 Renault Trafic
- 1 Renault Kangoo
- 1 Toyota Proace City

La restauration, l'hôtellerie et l'entretien des locaux :

Ces prestations très importantes pour le bien-être de tous. Elles sont assurées par la société Sodexo. Huit professionnels travaillent au sein du foyer, en étroite collaboration avec les professionnels de l'APAJH Yvelines. Le responsable de site veille à la mise en œuvre de prestations de qualité. Des commissions restauration sont organisées pour travailler à l'amélioration des menus et des repas. Des « inspections ménages » sont réalisées avec le responsable Sodexo et la directrice afin d'optimiser la prestation.

4.4 GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données recueillies sont confidentielles.

Le Dossier Unique Informatisé a été mis en place dans les structures de l'association.

Une nouvelle solution sera désignée par un COPIL en 2025. Le foyer sera un établissement concerné par cette acquisition et l'ensemble des dossiers des personnes seront numérisés.

Les données personnelles des usagers constituent un axe majeur des vigilances des personnels du foyer. En effet, nombre d'informations sont conservées dans l'établissement, données impératives pour l'accompagnement des usagers. En revanche, le foyer se limite aux informations prévues dans le cadre de l'autorisation de la CNIL.

Les dossiers uniques des usagers sont rangés, sous clés, dans le bureau de l'assistante de service social pour sa partie administrative et à l'infirmier, sous clef, pour la partie médicale.

Le cabinet ACCENS, notre délégué à la protection des données est chargé de nous accompagner dans la mise en œuvre de la conformité au règlement européen sur la protection des données. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés à celle-ci.

Une charte informatique associative participe également à la gestion des données des personnes accompagnées par une sécurisation de notre système d'informations. Par ailleurs, ce système est lui-même piloté par un Directeur des Systèmes d'informations (DSI) et un responsable informatique et des télécommunications.

5 PERSPECTIVES A 5 ANS

Un projet d'établissement est en premier lieu un document qui donne la vision globale de la vie au foyer des Réaux, ce que vivent les résidents et les professionnels qui les accompagnent au quotidien mais surtout, un guide qui va conduire les actions de chacun.

Mais comment peut-on parler du quotidien sans penser à l'avenir ? La vie d'un foyer est en perpétuel mouvement et se sont les projets qui dynamisent, stimulent et motivent les équipes.

Poursuivre la mise en œuvre du projet d'extension du foyer :

La dernière phase du projet d'extension du foyer est l'ouverture du semi-internat en septembre 2025 pour 5 jeunes adultes et adultes.

- La construction des deux extensions dans une partie du patio et sur le devant du foyer (le permis de construire ayant déjà eu l'accord.),
- L'étude des dossiers des futurs adultes accueillis,
- Le recrutement du salarié et l'accueil des nouveaux résidents.

Poursuivre la démarche qualité avec le plan d'action établi suite à l'évaluation de mars 2024

Appliquer la politique associative relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) :

- Trouver des actions pour impliquer les résidents,
- Mettre en place des actions pour réduire l'impact des actions du foyer sur l'environnement,
- Respecter les accords d'entreprise dans ce domaine.

Poursuivre la formaliser des projets d'activités et les évaluer annuellement :

- Il est important de formaliser systématiquement les projets d'activités et d'évaluer toutes ces activités en équipe pluridisciplinaire afin d'analyser les écarts entre ce qui était attendu et les effets produits et de décider de la poursuite, adaptation ou arrêt de l'activité.

Mettre en œuvre la procédure associative pour renforcer la sécurisation du circuit du médicament :

- Finaliser le plan d'actions du référentiel sur le circuit du médicament (Référentiel de l'OMEDIT)
- Réduire au maximum les Signalement d'Evénements Indésirables suite aux erreurs dans la distribution des traitements.

Accentuer les partenariats avec les structures extérieures, notamment en ce qui concerne les activités sportives adaptées

Renforcer l'aide aux aidant :

Développer l'aide aux aidants par plus d'actions concrètes comme l'aménagement de la « salle famille » pour les visites ou les repas, les conseils pour l'aménagement du domicile... toutes les actions qui aident à maintenir le lien familial.